

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2012

Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	HERNOT	François	PS	1 ^{er} vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e vice-président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^{ère} secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	2 ^e secrétaire
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM	Membre
	TILLMANN	Robert	PLR	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Damien	Ve (arrivé à 22h10)	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	BRULHART	Jean-Claude	PS	
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GIRARDET	Jean-François	MCG	
	HAMANN	Philippe	PDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	INACIO	Marlène	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	LEUENBERGER	Nathalie	PS	
	LUTHI	Badia	PS	
	ORLANDINI	Daniel	PLR	
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve (arrivé à 18h45)	
	REISS	André	UDC	
	RIMAN	Andrea	AGTCM	
	ROBERT	Jacques	PS	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Excusé-e-s :	HAYES	Sasá	UDC
---------------------	-------	------	-----

Assistent à la séance :

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
BOGET	Monique	PS	Conseillère administrative

AGTCM	<i>A gauche toute et Couleurs meyrinoises</i>	PS	<i>Parti socialiste</i>
MCG	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	UDC	<i>Union démocratique du centre</i>
PDC	<i>Parti démocrate-chrétien</i>	Ve	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>
PLR	<i>Parti libéral-radical</i>		

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 11 septembre et 9 octobre 2012.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2012-47 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'850'000.-** destiné à financer les assainissements collectifs privés de l'écoquartier des Vergers.
5. Délibération n° 2012-48 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 2'291'000.-** destiné à financer les installations et pistes de chantiers pour la réalisation des immeubles dans l'écoquartier des Vergers.
6. Délibération n° 2012-50 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 6'085'000.-** destiné à financer les routes et collecteurs communaux dans l'écoquartier des Vergers.
7. Délibération n° 2012-42 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 380'000.-** destiné à l'acquisition de la parcelle n° 12'138, propriété privée, d'une surface de 1'239 m² sise en zone de développement industriel et artisanal (ZDIA), située au 32, rue Cardinal-Journet.
8. Délibération n° 2012-43 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 220'000.-** destiné à financer des mesures d'améliorations énergétiques dans les bâtiments communaux.
9. Délibération n° 2012-44 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 565'000.-** destiné à l'assainissement et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public.
10. Délibération n° 2012-45 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à financer le remplacement de la chaudière et la réfection de la peinture des vestiaires du terrain de football de Vaudagne.
11. Délibération n° 2012-46 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 195'000.-** destiné au raccordement de l'école de Bellavista II au réseau de chauffage à distance (CAD) et à l'adaptation des installations de distribution de chaleur dans le bâtiment.
12. Délibération n° 2012-51 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 792'000.-** destiné à l'aménagement d'un axe de mobilité douce depuis le giratoire du Nant-d'Avril/Emma-Kammacher jusqu'au chemin du Grand-Puits.
13. Délibération n° 2012-40a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 275'000.-** destiné à la création dès 2013 du forum dédié à la promotion de l'économie et de l'emploi de la région meyrinoise. **Rapport de la commission des finances** (M. de Préville, Ve).
14. Délibération n° 2012-38a relative aux indemnités allouées en 2013 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (Mme Girardet, MCG).

15. Délibération n° 2012-39a relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2013, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (Mme Girardet, MCG).
16. Délibération n° 2012-35a relative à une demande de crédit de **CHF 350'000.-** destinée à la rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin. **Rapport de la commission de sécurité** (Mme Girardet, MCG).
17. Résolution n° 2012-13 présentée par Mmes D. Duay-Duran, M. Girardet, S. Hayes, A. Schweizer et MM. M. Amato, J.-C. Brulhart, J.-F. Girardet, P. Iswala, A. Jimenay, Y. de Préville, R. Tillmann, membres présents de la commission des finances, demandant au Conseil administratif d'installer un système de vote électronique dans la salle du Conseil municipal. **Rapport de la commission des finances** (M. de Préville, Ve).
18. Résolution n° 2012-03a présentée par Eric Brocard, Jean-Claude Brulhart, Eric Cornuz, Dorine Duay-Duran, Marco Gaetanino, Myriam Girardet, Sasa Hayes, Arthur Jimenay, André Reiss, Jacques Robert, Alejandra Tschudi-Spiropulo, membres (ou remplaçants) de la commission des travaux publics, demandant au Conseil administratif d'analyser attentivement tout contrat public-privé au moyen, notamment, d'un économiste de la construction et, le cas échéant, de dénoncer pénalement et/ou auprès de la COMCO toute suspicion de rétrocommission, de commission occulte ou de concurrence limitée par un accord cartellaire. **Rapport de la commission des travaux publics** (Mme Girardet, MCG).
19. Résolution n° 2012-04a présentée par M. Amato, D. Boccard, E. Brocard, J.-C. Brulhart, M. Gaetanino, M. Girardet, P. Hamann, E. Hubert, J.-P. Hulliger, A. Jimenay, Y. de Préville, et J. Robert, membres (ou remplaçants) de la commission des travaux publics, demandant au Conseil administratif de saisir la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) pour lui demander une enquête sur une entente sur les prix dans le domaine de la construction en cas de suspicion, ou sur demande de la commission des travaux publics. **Rapport de la commission des travaux publics** (Mme Girardet, MCG).
20. Résolution n° 2012-16 présentée par Jean-François Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois (MCG), demandant que la salle des fêtes Antoine-Verchère demeure accessible à la location lors des weekends, des vacances scolaires ou des jours fériés.
21. Motion n° 2012-01 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom du parti A Gauche Toute & Couleurs meyrinoises, demandant l'installation de pigeonniers dans la Cité.
22. Rapport de la déléguée à la commission extraparlamentaire du Jardin Robinson (Mme Boccard, PDC).
23. Annonces de projets.
24. Propositions individuelles.
25. Questions.

Le président, **M. Tremblet** ouvre la séance en procédant aux salutations d'usage.

Il excuse Mme Hayes et annonce l'arrivée tardive de MM. Bocard et de Prévile.

* * *

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 11 septembre et 9 octobre 2012

Personne ne souhaitant faire de remarques, **M. Tremblet** met aux voix les procès-verbaux qui sont approuvés à l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau

a) Nouveau projet associatif du Jardin Robinson

M. Tremblet présente le nouveau projet associatif du Jardin Robinson, dont une copie peut-être demandée directement à l'association à l'adresse email suivante jr.meyrin@fase.ch. La nouvelle brochure *L'accueil libre en terrains d'aventure et Jardin Robinson une pratique à redécouvrir*.

b) ACG: courrier de l'entrée en force de 3 objets

M. Tremblet annonce qu'aucune commune n'a fait valoir son droit de véto sur les points suivants:

- la participation 2013 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèches pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- la participation du Fonds intercommunal au financement 2013 du service intercommunal informatique (SIACG) pour des financements informatiques généraux pour les communes d'un montant de CHF 1'250'000.- ;
- ainsi que la participation de ce même fonds à l'investissement informatique pour le groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 830'000.-.

c) Courrier de Mme Olga Wagner, daté du 8 novembre à propos des macarons de stationnement

M. Tremblet résume le contenu de la lettre en précisant que, suite à l'article paru dans le journal communal, cette habitante félicite le Conseil municipal d'avoir opté pour cette solution. Elle se réjouit de retrouver des places disponibles aux alentours des centres commerciaux, car il est extrêmement difficile à l'heure actuelle d'en trouver de libres. Toutefois, elle considère que le fait de vouloir faire payer aux habitants CHF 200.- n'est pas acceptable, car elle estime que Meyrin n'est pas le centre ville de Genève. Elle part du principe que les habitants paient

leurs impôts à la Commune et que les autorités devraient pouvoir offrir la gratuité du macaron ou fixer un prix symbolique.

d) Récolte de sacs de couchage pour l'Armée du salut

Le président déclare que si quelqu'un a un sac de couchage inutilisé, il peut prendre contact avec Mme Riman (AGTCM).

e) Musique municipal de Meyrin

M. Tremblet annonce que le traditionnel concert de Noël aura lieu le mercredi 19 décembre à 20h00 à la salle Antoine-Verchère.

f) Marché de Noël de Meyrin-village

Ce dernier aura lieu à la salle Antoine-Verchère et sur la place du village le samedi 8 décembre de 10h00 à 18h00 et le dimanche 9 décembre de 9h00 à 17h00.

g) Les Foulées automnales

Le président annonce que cet événement aura lieu le samedi 24 novembre. L'Apéritif officiel se déroulera à midi à la buvette de l'école des Champs-Fréchets.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Association des communes genevoises – recapitalisation de la caisse d'assurance du personnel (CAP)

Dans le cadre des projets concernant la structure juridique et l'équilibre financier de la CAP, deux séances d'information seront organisées à l'intention des conseillers municipaux le lundi 14 ou le mercredi 16 janvier 2013 à 18h30.

Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver l'une de ces deux dates. Des informations plus précises vous parviendront en temps opportun.

Compte tenu des enjeux financiers et de la complexité du sujet, nous vous recommandons vivement de vous tenir informé sur ce dossier.

Droit de superficie à la rue des Ateliers

Le 15 mai 2012, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la délibération n° 2012-01a relative à la division de la parcelle No 12'989, située au 1-3-5-7, rue des Ateliers, la résiliation anticipée du droit de superficie actuel et simultanément l'octroi de nouveaux droits de superficies à 3 superficiaires sur les nouvelles parcelles issues de cette division.

Cette opération, très complexe au niveau foncier, a impliqué un important travail de conseil juridique, de notaire pour la préparation et la rédaction des actes et de géomètre pour le dessin des servitudes et la division sur le terrain.

Les frais liés à cette régularisation entraîneront un dépassement en 2012 de CHF 55'000.- sur la ligne budgétaire de régularisation cadastrale.

A noter que la plupart des frais concernent des frais liés au registre foncier (droits d'enregistrement, timbres fiscaux et autres émoluments).

Achat d'une surfaceuse pour la patinoire extérieure

Suite au débat concernant l'acquisition de la nouvelle surfaceuse pour la patinoire extérieure, nous vous informons que le prix de la reprise de la machine actuelle est fixé à CHF 3'600.-.

Par ailleurs, nous avons fait paraître une offre à l'ensemble des patinoires romandes et tessinoises qui n'a suscité à ce jour aucun intérêt.

Ce montant viendra, par conséquent, en déduction du montant de la délibération.

Améliorations du réseau TPG

Les transports publics genevois informent la commune de Meyrin des améliorations apportées sur le réseau communal dès le 9 décembre 2012, à savoir notamment:

Ligne 14

La fréquence sera améliorée toutes les 5 minutes sur le tronçon P+R Bernex – Bel-Air – Meyrin Gravière.

La ligne Bel-Air- Stand-CERN retrouve son appellation d'origine Ligne 18 sur laquelle il y aura un tram toutes les 10 minutes.

Ligne 57

Une nouvelle correspondance, toutes les 10 minutes, sera mise en place avec le tram aux arrêts *Blandonnet* et *Jardin-Alpin-Vivarium*.

Ligne Y

→ Du lundi au vendredi, il y aura un bus toutes les 15 minutes aux heures de pointe.

→ Le samedi, un bus toutes les 45 minutes.

→ Le dimanche, un bus toutes les heures de 6h du matin à minuit.

Dépassement budgétaire sur une rubrique de la police municipale

Nous vous informons que la rubrique *11.000.306.12 Uniforme des agents* présentera un dépassement de CHF 14'294,29 portant le réel 2012 à CHF 63'794,29. Cette différence est due en grande partie à l'engagement en cours d'année de deux agents.

Paiement des jetons de présence

Afin de finaliser les jetons de présence, nous vous rappelons que le retour du formulaire des commissions extraparlimentaires est attendu pour le vendredi 23 novembre dernier délai.

Suivant le processus habituel, nous vous informons que l'ordre de paiement des jetons de présence sera donné le 20 décembre 2012 et que les récapitulatifs vous parviendront à ce moment-là.

Séance du 9 octobre 2012, question de M. Cornuz

Dénomination du centre sportif

Nous précisons que la dénomination "Bois-Carré" n'a jamais été une dénomination officielle et que par ailleurs le Conseil administratif, lors de sa séance du 14 décembre 2010, a décidé de nommer le centre sportif municipal "Centre sportif des Vergers". Nous parlerons donc de la patinoire des Vergers, la piscine des Vergers, le centre sportif des Vergers, mais du boulodrome des Arbères et du stade des Arbères.

Séance du 6 mars 2012, question de Mme Hayes

Pose de potelets à la rue de la Prulay

Les potelets ont été posés et la sortie des voitures est désormais sécurisée.

Séance du 6 mars 2012, proposition individuelle de M. Hulliger

TCMC pose d'un abri TCMC au chemin des Ceps

Cet arrêt a été planifié par le Canton pour répondre à la loi sur les transports mais demeure très peu utilisé.

Toutefois, nous avons reçu des demandes similaires à la proposition de M. Hulliger, de la part des habitants du hameau voisin qui demandaient de disposer des abris.

Après analyse et pour minimiser les coûts, nous avons mis en œuvre un petit abri dans le sens CERN –Genève, l'attente dans l'autre sens étant inexistante.

Séance du 15 mai 2012, proposition individuelle de Mme Tschudi-Spiropulo

Pose d'un panneau "attention cyclistes" au giratoire à Riant-Bosson

Le panneau a été posé en été 2012. Par ailleurs, nous avons procédé à un marquage rouge au sol, améliorant ainsi la sécurité des cyclistes.

Séance du 11 septembre 2012, question de M. Girardet

Logements dans les containers d'une entreprise dans la zone industrielle

Nous avons pris à nouveau contact avec l'entreprise qui nous a indiqués que les logements font partie d'une base de vie destinée au chantier du CEVA à Champel. Ce chantier a été ajourné en raison d'un recours et l'entreprise a dû abriter la base de vie sur son site. Le recours étant levé, les containers seront déplacés à Champel à la fin du mois de décembre.

L'entreprise nous a assuré que les autorisations concernant la législation sur le travail étaient accordées.

Séance du 9 octobre 2012, question de M. Jimenay

Entretien de l'abri Meyrin-Gare

Les CFF élaborent un projet de réaménagement des deux gares situées sur le territoire communal. L'aménagement de cet espace sera revu dans la cadre de ce projet. Le début des travaux est prévu en 2018. Cet important chantier devrait résoudre les problèmes d'exiguïté de l'abri.

Toutefois, concernant les questions de défauts d'entretien, nous avons contacté le service des infrastructures des CFF qui a procédé à une visite sur place. Les CFF nous donneront une réponse à la fin du mois de novembre sur les mesures qui seront prises.

Séance du 9 octobre 2012, question de M. Hulliger

Barrière de sécurité rue de Livron

La Commune a interpellé le département de l'urbanisme et la Direction générale de la mobilité à de nombreuses reprises pour améliorer la sécurité des enfants à la sortie de l'école de Livron. Nous avons même dû procéder à la pose d'une barrière.

Nous ne sommes donc pas satisfaits de la situation actuelle et continuons à insister auprès des services du Canton pour améliorer cette situation.

Séance du 9 octobre 2012, question de M. Cornuz

Amélioration de la sécurité pour piétons sur le chemin Antoine-Verchère

Nous avons sollicité la Direction générale de la mobilité (DGM) le 29 septembre 2012 afin de trouver une solution rapide à ce problème. La Commune souhaite dans les plus brefs délais renforcer la visibilité de la traversée piétonne sur la rue Antoine-Verchère et aménager des panneaux signifiant la présence d'écoliers dans le secteur.

Séance du 9 octobre 2012, question de Mme Hayes

Aménagement d'un abri bus à l'Hôpital de la Tour

Malheureusement, il n'y a pas le gabarit et les distances de sécurité permettant d'implanter un abri bus à l'arrêt Hôpital-de-la-Tour. Toutefois, le service d'urbanisme va prospecter pour mettre en place une protection contre les intempéries et un banc le long de la façade en accord avec la direction de l'hôpital.

Séance du 9 octobre 2012, question de M. Hernot

Identité visuelle de la commune de Meyrin

Au cours des séances du 13 mars et du 31 mai 2012, la commission information et communication a préavisé favorablement la nouvelle identité visuelle de Meyrin en adoptant la déclinaison du plan de site de Meyrin-Parc comme image graphique. La commission a également retenu l'appellation MEYRIN sans que cette dernière soit précédée du mot "ville" ou "commune".

Le Conseil administratif et l'administration travaillent actuellement sur la transposition de ce concept sur les différents supports en privilégiant l'unicité de

l'identité visuelle. La distinction des services dans cette image est également abordée. La mise en œuvre progressive de cette nouvelle identité est planifiée dès le début de l'année 2013, conformément à ce qui avait été annoncé.

La commission information et communication sera informée de manière circonstanciée sur l'avancement de ce dossier.

Séance du 9 octobre 2012, question de Mme Riman

Excès de vitesse des trams circulant à l'avenue de Vaudagne

Pour mémoire, le Conseil administratif a écrit un courrier aux TPG le 12 avril 2012, dans lequel il faisait part du constat du service de la police municipale quant aux excès de vitesse effectués par les trams sur ce tronçon.

Le 13 novembre 2012, nous avons reçu un courrier des TPG informant qu'ils ont réagi immédiatement aux renseignements de la Commune en rappelant à leur personnel les consignes sur le respect des vitesses autorisées, notamment dans le secteur de l'avenue de Vaudagne à la hauteur de l'école de Bellavista.

Séance du 9 octobre 2012, question de Mme Hayes

Caméras de surveillance

Avec l'arrivée du nouveau responsable de la police municipale et des nouveaux agents, la priorité a été donnée à la réorganisation et à la nouvelle orientation du service.

Cette étape étant terminée, le dossier des caméras de surveillance sera déposé l'année prochaine à la séance de janvier du Conseil municipal.

De plus, le Canton a créé récemment une commission d'experts qui se penche sur la vidéosurveillance. Il nous semble ainsi opportun de pouvoir profiter des résultats découlant de cette étude, lesquels devraient être connus prochainement.

* * *

4. **Délibération n° 2012-47 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'850'000.- destiné à financer les assainissements collectifs privés de l'écoquartier des Vergers.**

5. **Délibération n° 2012-48 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'291'000.- destiné à financer les installations et pistes de chantiers pour la réalisation des immeubles dans l'écoquartier des Vergers.**

et

6. **Délibération n° 2012-50 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 6'085'000.- destiné à financer les routes et collecteurs communaux dans l'écoquartier des Vergers.**

M. Tremblet fait part de la volonté du Bureau de renvoyer les 3 objets suivants à la commission des Vergers ad hoc.

En ce qui concerne les assainissements collectifs privés, **M. Tschudi** précise que la loi prévoit le pilotage de l'opération par la Commune afin qu'il y ait une certaine homogénéité des collecteurs. Par contre, les privés rembourseront 75% de la somme totale, à laquelle il faudra ajouter une subvention de 17% du Canton.

M. Tschudi annonce que la deuxième délibération comprend la part communale, l'ensemble des pistes de chantier coûtant le double de cette somme, et dont la moitié est prise en charge par les propriétaires privés. Cette partie correspond au 47% des droits à bâtir de la Commune.

Enfin, concernant la troisième délibération, **M. Tschudi** précise que cette tâche incombe à la Commune et, grâce au concept d'écoquartier, la somme est moins importante que s'il s'agissait d'un quartier "normal". Il ajoute qu'il faut également compter sur une subvention cantonale de 17%.

M. Girardet souhaite une précision, car les explications du conseiller administratif ne sont pas assez claires selon lui. A propos de la délibération n° 2012-48, il a compris que le montant était entièrement à charge de la Commune selon les explications fournies dans l'exposé des motifs.

M. Tschudi explique à nouveau que, d'après ses informations, l'installation de ces pistes de chantiers va coûter le double de la somme indiquée dans la délibération. Cette dernière comprend donc les 47% de la somme globale, mais par la suite, cette somme sera répartie sur les bénéficiaires des droits de superficie.

M. Girardet demande de préciser ce point, car dans le dernier paragraphe de l'exposé des motifs il est indiqué que ce crédit de réalisation représente la proportion des droits à bâtir communaux, soit le 46,5% et que les autres propriétaires seront appelés à participer financièrement au solde des travaux. Il comprend cette adjonction par le fait que les propriétaires auront pour charges les 53.5% restants. Il souhaite avoir une confirmation du conseiller administratif.

M. Tschudi acquiesce.

M. de Préville souhaite que l'ensemble du coût des pistes de chantier soit présenté en commission et non pas simplement les 2 millions qui échoient à la Commune.

M. Tremblet soumet au vote **le renvoi en commission des Vergers ad hoc de la délibération n° 2012-47** qui est accepté à la majorité évidente.

M. Tremblet met aux voix **le renvoi en commission des Vergers ad hoc de la délibération n° 2012-48** qui est accepté à l'unanimité.

Enfin, il met au vote **le renvoi en commission des Vergers ad hoc de la délibération n° 2012-50** qui est accepté également à l'unanimité.

7. Délibération n° 2012-42 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 380'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle n° 12'138, propriété privée, d'une surface de 1'239 m² sise en zone de développement industriel et artisanal (ZDIA), située au 32, rue Cardinal-Journet.

M. Tremblet annonce la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission urbanisme et finances conjointe.

M. Tschudi explique qu'un propriétaire a approché la Commune pour la vente de cette parcelle, ce qui a permis de négocier un bon prix, puisqu'il se peut que cette dernière subisse une modification de zone. Il précise qu'elle est extrêmement bien située près de l'arrêt de tram Jardin alpin et en face du centre commercial de Riantbosson. La parcelle voisine est une propriété de l'Etat et cela faciliterait un achat de cette dernière par la Commune ou inversement selon les projets. En effet, **M. Tschudi** précise que la Commune possède très peu de terrains en zone industrielle et qui soit aussi bien située. De plus, le Vivarium se trouve également dans le périmètre et, pour toutes ces bonnes raisons, il ne peut qu'encourager l'acquisition de cette parcelle.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur le **renvoi en commission urbanisme et finances conjointe**, **M. Tremblet** met aux voix le renvoi qui est accepté à l'unanimité.

* * *

8. Délibération n° 2012-43 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 220'000.- destiné à financer des mesures d'améliorations énergétiques dans les bâtiments communaux.

M. Tremblet annonce que le Bureau propose un renvoi en commission énergie.

M. Tschudi explique que cette délibération vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et d'atteindre les objectifs du plan directeur énergie de la Commune. Il précise que le chef de projet énergie travaille de concert avec le service de la gérance pour mettre en place des améliorations énergétiques qui seront détaillées en commission.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met au vote le **renvoi en commission énergie** qui est accepté à l'unanimité.

* * *

9. Délibération n° 2012-44 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 565'000.- destiné à l'assainissement et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public.

M. Tschudi explique que cette délibération découle des modifications légales qui obligent à renouveler tous les éclairages publics dès 2015. Bien qu'une partie de l'éclairage public ait déjà été rénovée, permettant ainsi de substantielles économies d'énergie, il faut néanmoins adapter le reste de l'équipement public conformément aux exigences légales.

M. Girardet demande que le Conseil administratif se renseigne, pour la commission, sur la subvention SIG qui est, semble-t-il, proportionnelle à la consommation d'énergie, ce qui lui paraît une aberration écologique. En effet, les efforts d'économie d'énergie devraient être récompensés.

Il se demande s'il ne faudrait pas déposer un projet de loi ou tout au moins une modification de cette disposition pour que les communes qui s'engagent dans une politique d'économie d'énergie puissent être encouragées par une subvention SIG.

M. Tremblet met aux voix le **renvoi en commission énergie** qui est accepté à l'unanimité.

* * *

10. Délibération n° 2012-45 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à financer le remplacement de la chaudière et la réfection de la peinture des vestiaires du terrain de football de Vaudagne.

M. Tremblet annonce que le Bureau propose un renvoi en commission gérance et entretien des bâtiments.

M. Devaud annonce que le terrain A devrait être supprimé à terme et qu'aucun aménagement n'a été effectué depuis 15 ans dans le vestiaire. Toutefois, étant donné la dangerosité de la chaudière, il est capital d'effectuer les réfections nécessaires pour respecter les mesures d'hygiène.

Au lieu de racheter une nouvelle chaudière, **M. Girardet** propose de relier le vestiaire au chauffage à distance.

M. Devaud n'est pas convaincu par cette proposition, puisque cette zone sera sujette à des modifications dans un futur proche. Selon les équipements prévus sur cette parcelle, il y aura tout le temps de réfléchir à un éventuel raccordement au CAD.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Tremblet** soumet au vote le **renvoi en commission gérance et entretien des bâtiments** de la délibération n° 2012-45 qui est accepté à l'unanimité.

* * *

11. Délibération n° 2012-46 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 195'000.- destiné au raccordement de l'école de Bellavista II au réseau de chauffage à distance (CAD) et à l'adaptation des installations de distribution de chaleur dans le bâtiment.

M. Tremblet annonce la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission travaux publics.

M. Tschudi explique que cette proposition est conforme à la volonté du Conseil municipal de raccorder tous les bâtiments publics au chauffage à distance afin de permettre de substantielles économies d'énergie. Par la même occasion, le raccordement permettra de gagner des locaux actuellement occupés par les chaudières.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix le **renvoi en commission des travaux publics** qui est accepté à l'unanimité.

* * *

12. Délibération n 2012-51 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 792'000.- destiné à l'aménagement d'un axe de mobilité douce depuis le giratoire du Nant-d'Avril/Emma-Kammacher jusqu'au chemin du Grand-Puits.

M. Tremblet fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission urbanisme et mobilité.

M. Tschudi relève que ce secteur évolue rapidement. D'une part, au niveau du logement, la réalisation de Caillat I et, au niveau industriel, à tout le groupe Richemont situé dans le prolongement de cet axe, qui vise à relier le centre du village à la Cité et à la gare de ZIMEYSA. Le projet Caillat I prévoit la mise en place d'abris vélos en grand nombre. Parallèlement, le centre de formation du groupe Richemont attirera de nombreux chercheurs et étudiants qui se dirigeront au village ou vers la Cité durant les pauses. Le groupe industriel est conscient que le développement de la mobilité douce facilitera la circulation au cœur du village.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tremblet** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le renvoi en commission d'urbanisme et mobilité.

M. Girardet déclare [*à la demande de M. Girardet datée du 17 décembre 2012, les échanges sont retransmis au mot à mot*]:

"Merci Monsieur le président. Le groupe MCG avait présenté une résolution concernant la fermeture de la liaison rue Emma-Kammacher/Vieux-Bureau. Il y

avait dans le point 1, cette fermeture, proprement dite, à la circulation de transit entre la ZIMEYSA et le village. Et puis en point 2, il y avait la demande d'étudier la possibilité de développer la mobilité douce sur le Vieux-Bureau, piste cyclable et bande cyclable à étudier sur cette rue. Cela fait plus d'un mois, quand je dis un mois, c'est peut-être le 11 septembre, que nous avons envoyé cette résolution. Elle n'a toujours pas été étudiée, alors je demande que nous fassions d'une pierre deux coups, c'est à dire que nous étudions cette délibération. La résolution, qui a été renvoyée, puisse être étudiée aussi à ce moment, puisqu'on est exactement dans la même problématique et puis, que dans les ... vu, dans les considérants, on puisse rajouter la délibération qui a été présentée et qui reviendra éventuellement avec un rapport à notre Conseil municipal effectivement pendant le même temps que cette délibération qui nous est proposée de CHF 792'000.- pour l'aménagement d'un axe mobilité douce sur le giratoire Nant-d'avril/ Emma-Kammacher jusqu'au chemin du Grands-Puits."

M. Tremblet déclare que sa proposition tient la route. Il regardera avec le service de l'urbanisme, au moment de convoquer la commission, de mettre à l'ordre du jour, ces deux objets.

S'agissant d'un crédit de construction, **M. de Préville** demande s'il ne serait pas judicieux de renvoyer cet objet en travaux publics.

M. Girardet:

"La résolution, dont j'ai parlé tout à l'heure, a été renvoyée en commission conjointe urbanisme et sécurité."

M. Tremblet précise qu'il n'y a pas eu d'étude de tracé et cet objet permettrait de confirmer tout ça par rapport au plan directeur communal. Il rappelle que c'était la proposition qui émanait de l'administration lors du Bureau. Ce dernier a jugé que c'était une bonne occasion. Quant à la double commission, rien n'empêche de la démarrer en double, puis continuer en simple ou joindre les deux commissions le cas échéant.

Le président propose toutefois de rester avec la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en urbanisme et mobilité et de voir dans quelle mesure on arrive à joindre les deux et à contenter tout le monde.

M. Girardet :

"Mais je fais la proposition, c'est celle que je faisais en présentant, en rappelant la résolution qui a été renvoyée à la commission sécurité conjointe à la commission urbanisme, donc c'est bien cette proposition que je fais, qu'on renvoie à la commission sécurité, urbanisme conjointe comme la résolution qui avait été transmise à ces deux commissions conjointes."

M. Tremblet demande si quelqu'un souhaite s'opposer ou s'exprimer à propos de la proposition de M. Girardet ?

M. de Préville:

"J'entends M. Girardet. Je ne connais pas les raisons pour lesquelles sa résolution a été retardée ou n'a pas été présentée, mais j'en ai une qui a attendu six ans, donc je ne suis pas particulièrement sensible à ces états d'âme. Je pense que l'on va commencer à compliquer les choses. Peut-être qu'il faut faire deux

commissions l'une après l'autre. Effectivement, une pour la résolution de M. Girardet et puis l'autre, etc. On pourrait bloquer ça comme ça, parce que sinon on va avoir la sécurité dans le cas de cette proposition de délibération, cela ne me paraît pas vraiment le sujet.

M. Tremblet: "Tout à fait."

M. de Préville:

"Donc avoir une double commission qui coûtera de l'argent pour pas grand chose."

M. Tremblet: "Effectivement. Je mets aux voix la proposition la plus éloignée de celle qui vous est faite par le Bureau, qui émane de M. Girardet, de renvoyer cette délibération en urbanisme et mobilité conjointement avec la sécurité et puis si vous n'acceptez pas ce renvoi, eh bien, de facto on renverra à la commission d'urbanisme et mobilité simple. Celles et ceux qui acceptent la proposition de M. Girardet sont priés de lever la main: 8 oui. Celles et ceux qui la refusent: 14 non. Il y a des abstentions j'imagine: [pas de décompte]... Donc, **cette proposition est refusée.**

Par conséquent, je vous propose **de renvoyer cette délibération en urbanisme et mobilité.** Celles et ceux qui acceptent sont prié-e-s de lever la main. C'est une unanimité."

* * *

13. Délibération n° 2012-40a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 275'000.- destiné à la création dès 2013 du forum dédié à la promotion de l'économie et de l'emploi de la région meyrinoise. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve).

M. de Préville donne lecture du rapport de la commission des finances du 6 novembre 2012:

"Après les salutations d'usage, le président donne la parole à Mme Florence Noël en charge des affaires économiques de notre commune. Celle-ci nous fait une présentation de l'évènement, Forum économie emploi, qu'elle souhaite mettre en place pour les 29 à 31 mai 2013. Elle nous détaille pourquoi Meyrin est idéalement placé pour ce Forum, ses objectifs (créer des synergies entre entreprises, susciter des vocations auprès des étudiants), son thème et sa structure ainsi que les parrains, tant privés que publics, de cet évènement et le plan de communication qui sera mis en place.

Les contributions financières de ces parrains devraient couvrir les frais opérationnels de l'évènement, évalués à CHF 135'000.-. Mais il faut faire un investissement de CHF 275'000.- pour acheter le mobilier et les luminaires de décoration (qui pourront être utilisés lors de prochaines versions annuelles de cet évènement), et créer un site web et une signalétique pour ce forum. En fait, au moment où la délibération a été rédigée, il n'avait pas été décidé de mettre sur pied un site web pour cet évènement et la création de ce site a été depuis devisée à CHF 15'000.-, d'où les CHF 275'000.-.

Le président passe la parole aux commissaires pour qu'ils posent des questions.

Un commissaire déclare qu'il trouve le projet très bien préparé, mais aimerait, d'une part, savoir ce que la Commune compte faire après cet événement pour maintenir la dynamique enclenchée, et, d'autre part, de quoi les ateliers prévus seront faits. Il craint en effet que ces ateliers ne soient plutôt lénifiants avec les divers parrains publics s'égarant dans des laïus pontifiants et suggère que ces ateliers soient en fait des simulations (informatiques) sur des thèmes proches de ceux du forum : synergies locales, projets interentreprises, etc.

De telles simulations, par leur aspect ludique, rapprocheraient plus les participants, permettraient de lancer des concours et rendraient cet événement plus mémorable et attirant. Finalement, il souligne que les décideurs de grandes entreprises sises à Meyrin : Dupont, IBM, HP ne parlent pas forcément le français et qu'il serait habile d'avoir un service de traduction simultanée.

Mme Noël lui répond que des simulations sont en effet prévues avec les parrains. En ce qui concerne la traduction simultanée, elle ne pense pas qu'elle soit nécessaire car les dirigeants qui sont pressentis sont francophones. Pour la phase qui suivra ce forum, elle compte entretenir les liens qui auront été établis.

Un commissaire s'étonne que le logo pour ce forum ne soit pas celui choisi par les membres du Conseil municipal, trouve que les considérants de la délibération n° 2012-40 sont redondants et peu convaincants et demande pourquoi avoir choisi pour cet événement le Théâtre Forum Meyrin. Il trouve que le Globe de l'Innovation aurait été plus approprié puisque l'innovation est au cœur de cet événement.

Le secrétaire général lui dit qu'il va revoir la rédaction des considérants et que sa remarque est tout à fait pertinente. Il lui précise que d'une part ce logo n'est pas définitif et que le nouveau logo, choisi par le Conseil municipal, permet diverses déclinaisons qui sont encore en développement par le graphiste qui l'a créé.

Mme Noël lui explique que la structure du Globe de l'Innovation ne se prête pas à une telle manifestation (manque de places, absence d'une aula pour les discours officiels et conférences).

Un commissaire demande des explications sur ce qui constitue les frais de fonctionnement évalués à 135'000.-. Ce sont les frais de stockage et de transport du mobilier du forum, de location de mobilier supplémentaire, d'impression des brochures et plaquettes, de service traiteur, d'étiquetage des visiteurs, etc.

Un commissaire demande comment Mme Noël définit la région meyrinoise que doit couvrir cet événement.

Mme Noël lui répond que cette région est constituée des entreprises sises sur les communes de Meyrin, Satigny et Vernier, car les zones où elles sont forment des entités que l'on peut difficilement scinder.

Ce même commissaire demande comment se fera le lien entre ce forum et l'Antenne objectif emploi.

Mme Noël précise que le forum va servir de vitrine à l'Antenne objectif emploi et que les ateliers prévus ont pour but de faciliter et promouvoir l'apprentissage.

Un autre commissaire revient sur les préoccupations précédemment exprimées par le premier commissaire à avoir posé des questions, à savoir : quelle est la dynamique que l'on veut mettre en place ? Comment ce projet de développement

économique va s'organiser et s'articuler les prochaines années ? Comment on va accrocher, fidéliser les entreprises à ce forum ?

Le conseiller administratif, M. Devaud, lui répond que, vu notre plan des investissements pharaonique, il était essentiel de chercher à augmenter nos entrées fiscales et que pour ce faire, notre principal potentiel est le développement de notre zone industrielle actuellement sous-exploitée. Il a donc été proposé et approuvé de mettre en œuvre une démarche promotionnelle de notre région afin de la rendre attractive aux investisseurs et entreprises. Ce forum est le coup d'envoi de cette démarche et nous serons très attentifs à ses retombées. Il est personnellement convaincu de la valeur de ce projet.

D'autres questions sont posées en ce qui concerne la formation des apprentis et M. Devaud répond que c'est justement l'arrivée d'entreprises qui génère des possibilités de création de places d'apprentissage et d'emploi.

Le président met au vote l'amendement pour augmenter le montant de la délibération de CHF 15'000.- à CHF 275'000.-. Amendement accepté par 11 oui et 2 abstentions.

Le président met au vote la délibération n° 2012-40 amendée à CHF 275'000.-. Les commissaires donnent un préavis favorable par 10 oui et 3 abstentions."

M. Robert déclare que la promotion économique du Canton est bien organisée à travers différentes instances: la FAE, la FONGI, l'OPI, etc., sans compter sur d'autres opportunités de faire du réseautage comme les petits-déjeuners PME et autres initiatives fédérales et régionales.

Il précise qu'à Meyrin, il y a 24'000 emplois pour 21'000 habitants environ et 1'500 entreprises; une situation que toutes les communes du monde peuvent envier, mais cette situation est le fruit d'un travail de longue haleine qui doit se maintenir.

Il rappelle que la création du poste de délégué aux affaires économiques avait été soutenue par le Conseil municipal et qu'il avait été demandé que les entreprises sises sur le territoire meyrinois soient dorlotées et entendues par la Commune.

M. Robert estime que les emplois créés sur la Commune doivent bénéficier, dans la mesure du possible, aux demandeurs d'emploi meyrinois d'une manière dynamique et positive sans interdire l'arrivée à quiconque sur le territoire cantonal. Par contre, il estime que dépenser CHF 275'000.- pour un événement bling-bling¹ et en carton-pâte est excessif et ne va pas dans le sens prévu à la base. Il ajoute que cet événement fait double emploi avec d'autres initiatives cantonales qui permettent de se rencontrer et de manger des petits fours.

Il conclut en annonçant le refus du parti socialiste de voter favorablement cette délibération.

M. Serrano trouve qu'il est important de soigner les relations avec les entreprises qui sont des pourvoyeurs de fonds non négligeables. Il est donc légitime, d'après lui, de se préoccuper de maintenir un réseau de qualité et de discussions avec ces entreprises. Sans douter de la stratégie proposée par ce forum qu'il n'a pas entièrement comprise, le groupe libéral-radical se demande si le problème n'a pas été pris à l'envers. Avant de connaître les objectifs, on se préoccupe d'acheter les meubles, les personnes chargées de mener la barque mais on ne sait toujours pas quelle stratégie adopter. Il aurait nettement préféré que l'on prenne la feuille de route dans l'autre sens.

¹ Issu du jargon hip hop, se dit d'un style ostentatoire et excessif.

Il termine en annonçant la liberté de vote au sein du groupe.

M. Amato annonce au nom des Verts de Meyrin-Cointrin:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin pensent que ce forum économique est une bonne chose pour permettre aux différentes entreprises de notre commune de pouvoir se rencontrer et rencontrer les jeunes de Meyrin en quête d'apprentissage ou d'idées pour leur avenir professionnel. En effet, nombre de ces entreprises bénéficient de peu d'image sur la Commune et ce forum peut leur permettre de se présenter à la population meyrinoise.

Cependant, il nous semble important de rappeler que ce forum n'est pas une foire permettant aux grandes entreprises de promouvoir leurs produits ou prospector des clients. Le but de ce forum est bien de faire se rencontrer les entreprises entre elles pour former des synergies, c'est-à-dire des affaires entre elles, et de favoriser l'emploi et l'apprentissage locaux.

Nous demandons également qu'une nouvelle commission finances soit fixée au début du mois d'avril pour connaître les actions de suivi après ce forum arrêtées par notre administration. Il nous semble en effet essentiel que cet effort de notre commune ne s'arrête pas juste à ce forum économique, mais soit le début d'un travail de longue haleine. Pour que celui-ci soit efficace et utile, il est indispensable qu'il soit suivi d'actions concrètes.

Nous souhaiterions également que les discours lors de ce forum soient limités un maximum et que les activités demandant une certaine interaction entre les entreprises présentes soient encouragées, de sorte à maximiser l'impact de ce forum.

C'est avec ces différentes remarques et suggestions que les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération."

M. Girardet déclare que la première ligne de l'exposé des motifs qui parle d'une "position stratégique au sein du Grand Genève" lui fait dresser les cheveux sur la tête. Il demande que la Commune reste à son niveau et au mieux qu'elle s'insère dans un objectif cantonal.

Le souci du MCG est d'engager en priorité des Meyrinois en demande d'emploi et la résolution déposée par son groupe en début d'année 2012 allait dans ce sens. Il remarque également que la rétrocession aux communes françaises se monte à 6 millions. Il s'oppose donc à la promotion d'emplois qui ne profiteront qu'à des frontaliers, car l'objectif ne serait pas atteint selon lui.

Il trouve également que le montant proposé est excessif en dépit des promesses de retombées financières pour la Commune, puisqu'une grande partie de l'événement devrait être couvert par les frais de participation.

Il souhaite que cette délibération puisse prendre en compte la proposition du MCG de soutenir la campagne de l'USAM (Union suisse des arts et métiers).

En plus de créer des synergies, il souhaite que ce forum puisse aider à soutenir les entreprises suisses en premier lieu et non pas les grandes filiales multinationales.

Il termine en annonçant que son groupe votera favorablement cette délibération mais sans un enthousiasme débordant.

Mme Duay-Duran donne lecture de la position du parti démocrate-chrétien:

"Avec plus de 25'000 emplois dans la Commune, Meyrin joue un rôle important dans le développement de l'économie cantonale actuel et futur. En effet, en plus

des entreprises qui sont déjà implantées dans la Commune, soit de la petite PME à la multinationale, nous relevons avec satisfaction que de plus en plus de sociétés choisissent le territoire meyrinois pour s'y installer. Cela a évidemment une retombée positive sur l'économie communale et sur la création d'emplois. Pour rappel, la "région Meyrin", à savoir Meyrin, Satigny et Vernier, est la 2^{ème} "commune" d'emploi du Canton de Genève.

Dans ce contexte, et afin de fortifier le lien, le suivi, le développement des entreprises et la promotion du territoire meyrinois, un poste de délégué aux affaires économiques a été créé et pourvu en juillet 2012.

La nouvelle "déléguee aux affaires économiques" a été très active depuis son arrivée. Son premier grand projet est celui de l'organisation d'un Forum de l'économie et de l'emploi, événement qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai 2013 au Forum de Meyrin.

Lors de la commission des finances du 6 novembre, on nous a présenté le "corps" de cette manifestation, avec tous les composants, dont je cite 2 points de la présentation qui nous semblent très importants, à savoir :

- la mission *"être en mesure de dessiner ensemble l'avenir économique de notre région"*, ce qui se traduit par des créations d'emplois et places d'apprentissages;
- les objectifs *"élaborer des synergies et susciter des vocations"*.

Au niveau budgétaire on prévoit :

- a) un budget d'investissement, d'un montant de CHF 275'000.- pour le décor principal, comme le mobilier, luminaires, panneaux, etc. et pour la conception du site Web. A noter que ce décor sera modulable et pourra être réutilisé ultérieurement pour d'autres manifestations;
- b) un budget de fonctionnement, d'env. CHF 135'000.- qui concerne les charges organisationnelles de l'événement, comme le transport, montage, démontage, impression graphique des supports de communication, etc.

Il nous semble que ce forum économique est une bonne initiative, c'est une démarche constructive qui offre une plateforme d'échanges multiples et utiles qui auront sans doute un impact très favorable au sein des sociétés et du tissu économique cantonal.

En effet, la Commune se doit non seulement :

- de promouvoir et développer le territoire, mais aussi
- de fournir les prestations nécessaires aux entreprises lorsqu'elles arrivent dans la Commune,
- d'assurer un suivi de celles qui sont déjà implantées pour déceler tout risque potentiel de délocalisation.

Enfin, il nous semble incohérent d'engager une personne de qualité et ne pas lui fournir les moyens nécessaires pour agir et travailler.

Notre groupe est favorable à cette démarche et acceptera la délibération n° 2012-40."

M. Hulliger déclare avoir été agréablement surpris par la présentation de la déléguée aux affaires économiques, qui a pu paraître comme exubérant et inhabituel. Néanmoins, il pense que cet événement offrira l'opportunité de créer des liens entre les petites entreprises, ce qui lui semble être une excellente idée. Il

trouve également judicieux de partager, dans le calendrier de l'événement, les jours dédiés aux entreprises et ceux ouverts au public.

Il propose qu'à la place de la séance de commission proposée par M. Amato, un bilan soit aménagé après le forum et non pas avant.

Quant aux inquiétudes liées à l'investissement financier, il rappelle que le mobilier est censé être réutilisable et le forum économique des années suivantes sera financé par des sponsorings.

Il conclut en annonçant le vote favorable du groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises.

Au nom de l'UDC, **M. Hubert** estime qu'il faut donner les moyens à la déléguée de faire son travail et déclare que son groupe votera favorablement cette délibération.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n° 2012-40a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 275'000.- destiné à la création dès 2013 du forum dédié à la promotion de l'économie et de l'emploi de la région meyrinoise

Vu la création du poste de délégué-e aux affaires économiques accepté le 14 novembre 2011 lors du vote du budget 2012 par le Conseil municipal;

Vu la commission des finances élargie du 12 janvier 2012 rappelant les démarches engagées et envisagées par la Commune en matière d'affaires économiques;

Vu la volonté de la Commune de stimuler l'emploi et de promouvoir l'économie régionale;

Vu la commission des finances élargie du 20 septembre 2012 précisant les orientations stratégiques prévues dans le domaine des affaires économiques;

Vu la volonté de la Commune de développer un événement économique annuel de portée régionale avec pour objectifs d'élaborer des synergies entre les entreprises et de susciter des vocations, principalement auprès de la population jeune;

Vu la commission des finances du 6 novembre 2012;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2012,

DECIDE

PAR 19 OUI, 7 NON ET 3 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 275'000.-** destiné à la création dès 2013 du forum dédié à la promotion de l'économie et de l'emploi de la région meyrinoise,
2. de comptabiliser la dépense nette de CHF 275'000.-, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 275'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 275'000.- en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 05.331 dès 2014.

* * *

14. Délibération n° 2012-38a relative aux indemnités allouées en 2013 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (Mme Girardet, MCG).

et

15. Délibération n° 2012-39a relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2013, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (Mme Girardet, MCG).

Mme Girardet donne lecture de son rapport:

"C'est lors de la séance du Conseil municipal du 9 octobre dernier que le Conseil administratif a présenté sa proposition de budget 2013. Je vous invite à relire cette présentation qui a été mise en annexe du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2012.

M. Devaud, nous a expliqué que le Conseil administratif a choisi de nous présenter un budget « légèrement » déficitaire de CHF 897'565.-, pour un montant de recettes équivalent au budget 2012 (CHF 90'633'436.-) et un montant des charges estimées à CHF 91'531'001.-. Comme ces chiffres seront modifiés au cours des six séances qui seront nécessaires à l'étude de ce budget, nous n'insisterons pas sur le détail de ces montants pour l'instant. Je relèverai toutefois que, pour la première fois depuis que je vote des budgets (17 ans), le Conseil administratif nous présente un déficit budgétaire. C'est la dernière tranche du rattrapage CAP, suite à l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel, qui en serait responsable pour la dernière fois en 2013. Le Conseil administratif estimait en effet que cette somme pouvait être absorbée par la trésorerie communale actuelle. A la fin du processus d'examen du budget, face à la critique des commissaires qui estiment, à juste titre, que le budget doit être rendu sans chiffres rouges comme la loi l'impose aux communes, le Conseil administratif proposera finalement de l'équilibrer lors de l'ultime séance de la commission des

finances en ajustant les recettes fiscales estimées à la hauteur des charges calculées. Les charges ne varient que de 1,2% par rapport au budget 2012 se félicite le Conseil administratif. Cette augmentation s'explique par une charge globale de 1,3 mio de francs correspondant aux 9,7 postes supplémentaires que le Conseil administratif envisage d'inscrire au budget 2013. Ces ajouts de postes seront tous examinés par les commissions spécialisées et, suite à cet examen, certains postes seront confirmés, alors que d'autres seront soit diminués, soit retranchés à l'initiative de la majorité des membres de la commission des finances lors de l'ultime séance consacrée à l'étude du budget 2013. Ce dernier point sera intégré directement dans mon rapport à la suite des préavis des commissions spécialisées.

Exposés concernant le montage du processus budgétaire

Les commissions de l'urbanisme et des finances élargies se sont déjà réunies avant la présentation du budget, le mercredi 12 septembre 2012 de 20h30 à 22h. L'administration communale représentée par MM. Jean-Marc Solaj, Michel Cela et Olivier Morand, nous expose la méthode appliquée au processus de l'élaboration du budget 2013.

Le jeudi 27 septembre, de 18h30 à 20h des représentants de l'administration fiscale cantonale répondront aux nombreuses questions que se posaient des commissaires à propos du montant des recettes fiscales fournis par l'AFC. Comment sont-ils établis ? Comment se calculent les rattrapages d'une année sur l'autre ? Comment estime-t-on ces montants aussi bien au niveau des comptes que des budgets ! etc. Les procès-verbaux de ces deux séances sont disponibles sur CMnet. Ils reproduisent parfaitement les réponses techniques données aux conseillers municipaux désireux d'en savoir davantage.

Nous tenons à remercier le Conseil administratif d'avoir organisé ces deux séances de « formation » intéressantes et instructives. Nous retiendrons surtout que notre budget est établi sur la base des renseignements fournis par l'administration fiscale cantonale (AFC). Que les montants proposés sont calculés selon des critères très sophistiqués qui conduisent à des estimations plus ou moins fiables. Ces estimations produisent parfois des surprises réjouissantes (comptes 2010) et parfois moins joyeuses (comptes 2011). Elles traduisent une situation financière globale morose voire déflationniste comme celle que nous vivons aujourd'hui.

Plan des investissements

Toujours en préambule à l'étude du budget 2013 proprement dite, les présidents des commissions d'urbanisme et finances conjointe nous invitaient en séance élargie le mercredi 12 septembre 2012 de 18h30 à 20h afin de découvrir le plan des investissements 2013-2020. La structure du plan est passée en revue par M. Morand qui ne ménage pas sa peine pour expliquer la logique de ce plan ramené finalement aux quatre prochaines années. Cette présentation initiale faite, les commissaires se retrouvent le jeudi 27 septembre 2012 de 20h30 à 22 h avec la mission de passer en revue les lignes correspondant aux différents sujets mis en crédits d'investissements pour en valider les intentions dans le temps. Dans la bonne humeur, la commission élargie entame un laborieux travail.

Le plan, présenté lors de la séance précédente, est maintenant connu des commissaires.

M. Devaud attire l'attention de la commission sur le fait que la marge d'autofinancement reste à peu près stable pour vision. Il signale que les objectifs de financement sont que le centime additionnel ne soit pas plus haut que 49, que la dette communale ne dépasse pas les 60 millions, que l'augmentation des frais de fonctionnement annuels ne soit pas de plus de 3% et que l'investissement global annuel soit de 25 millions.

Il rappelle que le projet des Vergers représente une démarche d'investissement importante mais qu'il ne devrait pas avoir une influence particulière sur les frais de fonctionnement.

Nous constatons que le montant annuel dépasse largement la capacité d'autofinancement de la Commune (CHF 11'767'457.-) puisqu'il « prévoit » des montants annuels passant de CHF 23'862'000 en 2013 à 45mio de francs en 2014 puis à 47 mio de francs en 2015, etc. Les investissements annoncés au plan 2013-2020 totalisent une somme globale de 247 mio de francs, dont seuls 30 mio ont fait l'objet d'une délibération à ce jour.

La présentation colorée met en évidence toutes les dépenses en les classifiant selon trois catégories :

- 1. les crédits ayant déjà fait l'objet d'une délibération,*
- 2. les sujets ayant déjà faits l'objet d'une étude de faisabilité ou d'un chiffrage précis et*
- 3. les investissements n'ayant à ce jour fait l'objet d'aucune estimation de coût.*

Les commissaires présents sont sollicités pour juger de la pertinence du classement proposé par le Conseil administratif en terme d'urgence (en cours, indispensable, important, judicieux).

Le temps imparti ne suffisant pas, les travaux seront repris lors de la commission du 31 octobre 2012.

M. Tremblet, président de la commission urbanisme, reprend le fil de la définition des priorités entamée lors de la commission urbanisme et mobilité & finances élargie du 27 septembre passé, et annonce que le nouveau plan incluant les révisions souhaitées est distribué.

Un commissaire propose "d'abrégé la soirée pour rentrer chez nous", et de voter tous les éléments tels quels afin d'éviter des discussions stériles. Il rappelle que le rôle du Conseil municipal au sein de la commission des finances est de gérer les deniers publics, et non de débattre sur la base des émotions. Dans le contexte économique actuel, il faut, non éliminer, mais reporter certains projets d'une année, ce qui ne les prêtertera pas, mais évitera la nécessité du dégraissage ou de l'emprunt.

En définitive, le seul objet qui sera reporté d'une année (de 2013 à 2014) concerne la ligne exF14 (mise à niveau des équipements Forum, sécurité, sièges, son...) 8 commissaires de la commission des finances et 9 commissaires de la commission de l'urbanisme étant favorables à ce report d'une année. Ce bien maigre résultat pourrait effectivement donner raison à ce commissaire, pourtant nous trouvons deux avantages à cet examen du plan des investissements :

- 1. Cet exercice collectif permet de mettre en évidence l'excellente préparation des services de l'administration et de vérifier leur corrélation avec les intentions majoritaires de notre conseil municipal.*

2. Ce passage en revue annuel du plan des investissements offre la possibilité d'une vision générale des intentions d'investissements sur le moyen terme dans la perspective de réactualiser les priorités le cas échéant.

La commission conclut ses travaux par le vote du total des investissements net : CHF 23'862'000.-.

Ce montant est accepté à l'unanimité des membres de la commission urbanisme et mobilité et de la commission des finances.

Séances des commissions consacrées à l'étude du budget 2013

Nous passons enfin à l'étude du budget 2013 par les séances agendées les soirées des 11, 16, 17, 30 et 31 octobre 2012 ainsi que la séance finale du mercredi 7 novembre 2012 de 18h30 à 22h.

Pour éviter de trop m'étendre sur les prises de positions politiques de chacun, je bornerai mon rapport à une synthèse des montants votés avec un bref commentaire concernant les propositions mises aux voix.

Comme je l'annonçais plus haut, j'ai pris également le parti d'intégrer directement les votes finaux concernant le préavis des membres de la commission des finances à propos des nouveaux postes proposés par le Conseil administratif dans son projet de budget. Je vous précise enfin que les montants des lignes budgétaires des recettes et des charges figureront toutes dans mon rapport écrit qui sera transcrit dans le procès-verbal de cette présente séance. Je prends cette liberté pour éviter de vous abreuver de chiffres et de montants qui ont été adoptés à l'unanimité des commissions consultées.

Séance du jeudi 11 octobre 2012

Il a été demandé à chaque responsable de service d'aborder la présentation du budget sous deux aspects : budget de base et évolution/développement ou abandon des prestations.

Répondant à une critique d'un commissaire, M. Solai, rappelle que lors de la présentation du projet de budget par prestations publiques, il avait été spécifié que nous avons fait le travail jusqu'à l'année budgétaire 2012 mais que nous n'avons pas réussi cette année à travailler en parallèle de la démarche budgétaire classique 2013 afin de produire au même moment le budget par prestation publique 2013.

La nouveauté, ce soir, concerne la distinction faite avec le budget de base qui met un éclairage sur les évolutions. Il est clair qu'il faut s'orienter vers une politique plus publique, mais la démarche demande une organisation qui ne sera pas faite en commission.

Il est également émis le désir d'avoir en main, dès le début des travaux, un tableau synoptique de l'ensemble des postes par services. Il serait ainsi plus simple d'avoir une vue d'ensemble pour donner un préavis sur les nouveaux postes souhaités par le Conseil administratif. Ce tableau sera finalement transmis en fin de processus d'étude du budget et commenté à l'écran par M. Wicht, responsable des RH de la Commune.

1. Environnement

Président de la commission environnement: M. J.-P. Hulliger

Dicastère : environnement (M. J.-M. Devaud)

M. Chatelain évoque encore un nouveau poste d'aide-paysagiste au vu des nouvelles tâches qui se préparent en relation avec le tram. En effet, les travaux seront, en 2013, sous la responsabilité de la Commune. La section « routes et voiries » est également plus sollicitée de par l'appropriation des espaces publics par les habitants. Malgré la demande du service de l'environnement d'inscrire un nouveau poste aux espaces verts et un autre pour les routes et voirie pour faire face aux nouvelles tâches, M. Devaud a décidé de surseoir et d'analyser la situation ultérieurement, en lien notamment avec le quartier des Vergers.

M. Hulliger, s'adressant à la commission de l'environnement, met aux voix la proposition de location des chalets à CHF 50.- au lieu des CHF 125.-.

Cette proposition est acceptée par 8 oui 6 non.

Total des charges: CHF 3'554'810.- vote : OUI à l'unanimité

Total des revenus: CHF 140'000.- vote : OUI à l'unanimité

Deux compléments de postes sont souhaités :

1. aide-paysagiste (+ 20% en CDI) – une personne travaillant à 80% va prendre sa retraite et le poste pourrait ainsi être repourvu à 100%.

Préavis de la commission pour ce complément de poste : 7 oui et 7 abstentions.

Préavis définitif de la commission des finances du 7 novembre : OUI à l'unanimité.

2. technicien paysagiste (+ 10% en CDI). Il pourrait également être appelé pour des plans relatifs à des manifestations par exemple. De plus, cette augmentation de taux d'activité pourrait être profitable aux autres services pour de petites réalisations, dans une logique de transversalité.

Préavis de la commission pour ce complément de poste : 7 oui et 7 abstentions.

Préavis définitif de la commission des finances du 7 novembre : OUI à l'unanimité.

2. Bibliothèque

Présidente de la commission culture : Mme S. Hayes

Dicastère : Culture (Mme M. Boget)

M. Pauli annonce que le budget 2013 est dans la continuité du budget 2012 avec le maintien des prestations de base. Par contre, depuis le mois de septembre, il souligne l'arrivée de deux nouveaux apprentis. Aucune nouvelle prestation n'est programmée pour 2013. Les rubriques correspondant aux comptes 30.223 ont été déplacées sous les numéros de comptes 30.100. Une modification est à noter à la rubrique "Archives matériel et impressions" avec une diminution du budget de CHF 8'700.- due à l'impression de documents pour les expositions en 2012, action non reconduite en 2013. Les autres diminutions correspondent à des comptes d'entretien.

Total des charges: CHF 236'700.- OUI à l'unanimité.

Total des revenus: CHF 5'000.- OUI à l'unanimité.

3. Culture

Présidente de la commission culture : Mme S. Hayes

Dicastère : culture (Mme M. Boget)

Mme Rémy, cheffe de service, informe que les objectifs 2013 sont identiques à ceux de 2012. Par contre, le plan comptable a subi quelques modifications afin de regrouper les activités. Elle avoue avoir eu quelque peine à lire le budget suite à ces modifications. Comme l'a dit M. Pauli, la bibliothèque a changé d'affectation, passant des comptes 30.223 à 30.100. La culture englobe les comptes 30.200, 300, 400 et 600 et le Théâtre Forum Meyrin correspond aux comptes 30.710 et suivants.

D'autre part, deux lignes budgétaires ont été transférées du théâtre à la culture et les montants répartis sur différents comptes.

A noter également la création de deux lignes pour les recettes : "Recettes ateliers" (en diminution des recettes Forum) et "Recettes expositions" (en diminution des recettes Forum). Pour plus de clarté, Mme Rémy affiche les comptes de ces opérations.

Nouveaux compléments de poste :

Mme Rémy donne un bref aperçu de la manière, dont les diverses activités sont réparties entre le personnel, chacun partageant son taux d'activité dans différents domaines : manifestations officielles, activités associatives et culturelles.

Puis, répondant à des questions de commissaires, Mme Rémy explique que le poste d'assistante administrative consiste en une aide dans le courrier, la préparation des factures, entre autres. Dans toute organisation d'événements, des contrats doivent être établis, des droits d'auteurs demandés et la partie administrative du service est débordée. Il y a surcharge de travail avec env. 200 heures supplémentaires réparties entre trois personnes. L'option a été prise de ne pas augmenter les activités afin de garder la stabilité des activités existantes.

A ce stade de la discussion, il est rappelé que la commission culture a déjà eu l'occasion de s'informer sur la situation du besoin de renforcer l'équipe du service de la culture. Un préavis a été d'ailleurs voté et un rapport devait être rendu à ce propos... Malgré la demande réitérée de deux commissaires, Mme Leuenberger n'a pas pu transmettre son rapport si bien que la commission ad hoc a dû préavisier le poste sollicité. Lors de la commission finale du 7 novembre, une nouvelle et dernière occasion de lecture du rapport a été faite à la rapporteure socialiste. Elle a subitement décliné l'offre, optant pour une lecture publique lors de la séance plénière malgré un vote de la commission à ce propos.

Mme Hayes met aux voix le préavis pour l'ajustement du poste d'assistante administrative (service de la culture) le faisant passer de 20% à 60% en CDI soit 40% supplémentaire :

Préavis de la commission : 8 non, 3 oui et 3 abstentions

Préavis définitif de la commission des finances du 7 novembre :

Une proposition d'un commissaire vert est mise aux voix :

Ramener ce poste à 20% supplémentaire : proposition refusée par 10 non, 1 oui et 3 absentions.

Le président des finances soumet le poste au service de la culture en complément d'assistant-e administratif-ve à 40% à durée indéterminée pour un montant de CHF 46'118.-: **refusé par 9 non, 4 oui et 1 abstention.**

4. Théâtre Forum Meyrin

Présidente de la commission culture : Mme S. Hayes

Dicastère: Culture (Mme M. Boget)

Directrice : Mme A. Brüscheiler

M. Gisler nous explique que les chiffres du budget du Théâtre Forum Meyrin qui sont soumis ce soir ne concernent que la première partie, soit le budget de base, le maintien des prestations existantes. Plusieurs transferts de lignes budgétaires ont été faits sans qu'ils n'affectent les montants du budget de base.

Conformément aux consignes reçues cette année de compenser toute dépense nouvelle par une recette supplémentaire, la direction du Forum a renoncé à demander la municipalisation du poste de technicien multimédias, qui est engagée de fait à hauteur de 40% depuis plusieurs années sur le budget de fonctionnement de la saison. La question se posera également quant au cuisinier à mi-temps et à l'assistante de billetterie à 40% pour l'année prochaine.

Total des charges: CHF 3'056'500.- vote: 8 oui 3 non 3 abstentions

Total des revenus: CHF 1'095'500.- vote: 8 oui 2 non 4 abstentions

Puis la commission préavise les montants totaux concernant la culture à Meyrin :

Total des charges : CHF 4'095'700.- vote: 7 oui, 2 non 5 abstentions

Total des revenus : CHF 1'149'500.- vote: 9 oui et 5 abstentions

Séance du mardi 16 octobre 2012

1. Petite enfance

Présidente de la commission petite enfance : Mme M. Kunz-Félix

Dicastère : Petite enfance (Mme M. Boget)

Mme Kummer entame sa présentation en annonçant que le service n'a pas développé de nouveaux projets et poursuit ses activités d'accueil des 338 enfants pris en charge par les trois institutions gérées par le service, en continuité donc des prestations existantes inscrites au budget de base.

Elle fait noter toutefois quelques modifications, dont une augmentation notable du poste "Ecolages enfants" dans chaque institution. L'arrivée d'une assistante à 60%, en septembre 2011, dans le service a permis une mise à jour des 338 dossiers, dont a résulté une hausse des recettes.

A la crèche des Boudines comme à l'espace de vie infantine (EVE) des Champs-Fréchets, la facturation des repas et collations par le DSR s'effectue à présent mensuellement à la lumière du coût réel, et non plus sur la base d'un budget global jugé trop important. De ce fait, le budget proposé est inférieur à celui de 2012 et correspond à un prix journalier de CHF 9.75 par enfant (collation-repas-goûter).

A la garderie Arc-en-ciel, il est proposé d'augmenter le budget pour des produits d'hygiène (essuie-mains jetables sur demande du Service de santé de la jeunesse), de baisser celui des collations, trop augmenté en 2012 et d'augmenter le montant dévolu aux fêtes suite à l'intensification des activités menées avec les parents dans cette institution.

Total des charges: CHF 1'315'500.- (montant rectifié) vote : 10 oui et 4 abstentions.

Total des revenus: CHF 2'140'000.- acceptés à l'unanimité.

Proposition d'un nouveau poste au service de la petite enfance, en complément d'intendante EVE à 50% à durée indéterminée, pour un montant de CHF 46'996.-.

Vote poste à 25%: 7 oui 3 non 4 abstentions

Vote poste à 50%: 5 oui 5 non 4 abstentions

Préavis définitif de la commission finances du 7 novembre :

Le président rappelle la proposition, préavisée favorablement, de réduire le taux d'activité de ce complément de poste à 25%. Il soumet donc au préavis des commissaires de la commission des finances :

Un poste à 25% à durée indéterminée, pour un montant de CHF 23'498.- au service de la petite enfance, en complément d'intendante EVE : **refusé par 9 non, 1 oui et 4 absentions.**

Un poste à 50% à durée indéterminée, pour un montant de CHF 46'996.- au service de la petite enfance, en complément d'intendante EVE : **accepté par 8 oui, 3 non et 2 abstentions.**

2. Ecole et jeunesse

Président de la commission école et jeunesse : M. J.-F. Girardet

Dicastère : Développement social et emploi (Mme M. Boget)

Mme Rebetez annonce qu'elle abordera en cette séance le budget écoles et jeunesse. Elle indique que les prestations de base sont envisagées dans la continuité et que le budget est globalement stable, voire à la baisse, hormis les charges inhérentes à la participation au fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

En ce qui concerne les écoles et restaurants scolaires, la ligne "Transport des élèves" de la rubrique "Ecoles – Général" est ramenée à 0 suite à la reprise de cette charge par le Canton en partenariat avec les Transports public genevois. Toutefois, après une investigation approfondie de ce développement, il apparaît que les activités de piscine ne sont pas concernées par ce soutien au transport. Mme Rebetez souhaite soumettre à cet effet une demande d'un budget de CHF 3'200.- pour l'acquisition de 59 titres de transport supplémentaires.

Total des charges école: CHF 2'300'300.-

Jeunesse CHF 1'818'850.-

Total des revenus: CHF 776'000.-

Votes : oui à l'unanimité de la commission.

3. Développement social local et solidarités / Emploi et anticrise

Présidentes :

Mmes Y. Bocard (commission développement social local et solidarités)

N. Leuenberger (commission emploi et anticrise)

M. Girardet (commission coopération au développement)

Dicastère : Développement social et emploi (Mme M. Boget)

Mme Rebetez annonce que les propositions portant sur la dimension action sociale et emploi du service se caractérisent par le maintien des prestations ordinaires et un budget globalement stable. Le travail se poursuit donc dans le domaine de l'action sociale communautaire et individuelle, qui comprend l'accompagnement de personnes dans leur gestion quotidienne, les antennes fiscale et juridique, et l'Antenne Objectif Emploi. Le soutien d'organisations développant du travail social se poursuit également dans les domaines socio-sanitaire, femmes et familles, handicap et coopération au développement.

Un temps de travail supplémentaire de 50% (durée indéterminée) est également demandé pour un travailleur social dédié à l'action sociale individuelle, un nouveau poste qui avait été accepté par 10 oui et 4 abstentions dans la séance citée. Mme Rebetez souligne pour motiver cette demande que les inscriptions mensuelles au chômage au cours des trois mois d'été se sont chiffrées aux environs de 70 en moyenne.

Un commissaire DC dit être en souci en rapport aux demandes de postes et à l'ensemble du travail réalisé par le service. Il dit avoir presque gagné la conviction que la Commune se laisse transférer des charges, dont la responsabilité ne lui revient pas. Il dit se référer en particulier à l'action sociale individuelle, qui incombe normalement à l'Hospice général, et dont le service a dit qu'elle prenait le pas sur l'action sociale communautaire en raison notamment de dossiers suivis sur un temps long. La Commune doit se tourner vers l'institution qu'elle n'a pas à suppléer et lui demander de prendre en charge ces dossiers à l'interne ou alors de financer la Commune à cet effet.

Mme Boget confirme que l'Hospice général ne peut aujourd'hui faire face à ses obligations, et cite en particulier les "dossiers bis" de l'institution. Le conseiller municipal dit qu'il prendra renseignement pour informer le vote de son groupe en plénière. Il demande simplement que les choses restent à leur place et que la Commune se dote d'un véritable règlement de l'aide sociale.

La suppression de CHF 50'000.- de la ligne "Aides financières communales" de la rubrique "Action sociale individuelle" est acceptée par 8 oui et 6 non.

Total des charges: CHF 1'597'191.- (révisées)

Vote : 8 oui, 5 non 1 abstention.

Total des revenus: CHF 71'800.-

Vote de la commission : accepté à l'unanimité.

Proposition d'un nouveau poste de travailleur-se social-e à 50% à durée indéterminée, pour un montant de CHF 71'615.- au service de développement social et emploi.

Préavis de la commission sociale et emploi : 6 oui, 2 non et 6 abstentions.

Préavis définitif de la commission des finances du 7 novembre 2012 : refusé par 7 non, 6 oui et 1 abstention.

*Un poste pour Graphiti de 2 x 24 heures hebdomadaires à durée déterminée, pour un montant de CHF 28'456.- au service de développement social et emploi: **accepté à l'unanimité***

Séance du mercredi 17 octobre 2012

1. Police municipale

Président de la commission sécurité : M. R. Frauchiger

Dicastère : Sécurité (M. P.-A. Tschudi)

Chef de poste : M. D. Marti

M. Marti rappelle, en introduction, les éléments essentiels de la mission de la police municipale à Meyrin, qui est d'assurer la sécurité et l'ordre public, développer une présence par un travail de proximité auprès de la population, mettre en place des actions de prévention des incivilités et de la délinquance et accueillir, renseigner et informer le public.

Les axes de l'action de la police pour 2013 sont: poursuivre la stratégie de présence familière du policier auprès de la population, continuer à adapter les horaires du service en fonction des activités de la population, gérer de façon optimale l'effectif des agents de police municipale (APM) en poursuivant la mise en place d'une structure adaptée et cohérente, renforcer l'effectif des APM afin de reprendre du terrain sur la surveillance privée, engager deux nouveaux APM, dont le premier figure au budget 2012 et le deuxième sera issu de la fin de contrat d'une agence de sécurité privée. Ces axes visent également à assurer la mise en place et le contrôle de la nouvelle réglementation sur le stationnement et l'intégration de cinq nouveaux collaborateurs-trices chargé-e-s de l'observation de cette disposition, renforcer et cibler le contrôle nocturne en développant une collaboration entre la Police municipale, la Gendarmerie et l'agence de sécurité privée AS sécurité, continuer la présentation de la police municipale auprès des élèves des classes du degré 3P (5P Harnos), et présenter la délibération n° 2010-33 relative au crédit d'étude concernant la vidéosurveillance.

Un commissaire vert s'insurge contre le montant exorbitant des amendes budgétées. Il voudrait également réduire le nombre d'agents prévus au contrôle du stationnement;

- la proposition de supprimer les CHF 600'000.- de la ligne "Recettes contrôle stationnement" de la rubrique "Contrôle stationnement" est refusée par 9 non, 3 oui et 2 abstentions;*
- la proposition de retirer CHF 12'000.- de la ligne "Appareils radio" de la rubrique "Service police municipale" est refusée à 13 non et 1 abstention;*
- la proposition de déduire CHF 100'000.- de la ligne "Amendes communales" à la rubrique "Service police municipale" est acceptée par 8 oui et 6 non.*

Total des charges: CHF 311'450.- (révisé) vote : 11 oui, 3 non

Total des revenus: CHF 1'012'000.- (révisé) vote : 11 oui, 2 non

Proposition de nouveaux postes :

M. Tschudi répète que l'agent supplémentaire prévu sera financé par l'économie réalisée à travers la résiliation du contrat de l'agence de sécurité GPA. Il justifie cet engagement par le mandat donné par le Conseil municipal de renforcer la sécurité et les heures de couverture de la police.

Préavis de la commission de sécurité :

- 1 APM 100% CDI : accepté par 7 oui 3 non 4 abstentions*
- AM 400% CDI : accepté par 10 oui 3 non 1 abstention*
- deux postes à 100% de contrôleurs municipaux de stationnement (AM) : refusés par 9 non, 3 oui et 2 abstentions;*
- quatre postes à 100% de contrôleurs municipaux de stationnement (AM) : acceptés par 10 oui, 3 non et 1 abstention;*
- assistant-e admin. 50% gestion des amendes : accepté par 12 oui, 1 non et 1 abstention.*

Préavis définitif de la commission des finances du 7 novembre :

Un poste d'agent de police municipale (APM) à 100% à durée indéterminée pour un montant de CHF 123'368.-. Accepté à 10 oui, 3 non et 1 abstention.

Des postes d'agents municipaux (AM/ politique stationnement) pour un taux d'activité de 400% à durée indéterminée pour un montant de CHF 352'910.-.

Une commissaire propose, au nom du groupe socialiste, un taux d'activité de 200% au lieu de 400% pour ces postes. La démarche du contrôle du stationnement doit être pédagogique et viser une meilleure fluidité du stationnement, assure-t-elle, et le recrutement visé pour ces postes n'inclut pas les Meyrinois. Il lui est répliqué que le Conseil municipal avait demandé, en corollaire à sa décision de municipaliser le contrôle du stationnement, que ce soit au contraire des résidents meyrinois en recherche d'emploi qui soient considérés pour assurer ces postes d'agents municipaux.

Le président soumet donc au préavis de la commission des finances les postes d'agents municipaux (AM) (politique stationnement) pour un taux d'activité de 200% à durée indéterminée pour un montant de CHF 176'455.-.

Refusés par 9 non, 3 oui et 2 abstentions.

Des postes d'agents municipaux (AM) (politique stationnement) pour un taux d'activité de 400% à durée indéterminée, pour un montant de CHF 352'910.-.

Acceptés à 11 oui et 3 non.

Un poste d'assistant-e administratif-ve (politique de stationnement) à 50% à durée indéterminée pour un montant de CHF 51'066.-.

Accepté à l'unanimité.

2. Feu

Président de la commission sécurité : M. R. Frauchiger

Dicastère : Sécurité (M. P.-A. Tschudi)

M. Randin, commandant de compagnie, entame sa présentation en exposant les axes d'action pour 2013, qui sont :

- *la consolidation de l'état-major, aujourd'hui en sous-effectif (engagement en 2014 d'un officier pour remplacer M. Randin, et d'un autre pour faire face à l'augmentation des effectifs)*
- *l'augmentation de l'effectif de la compagnie, l'équipement des nouveaux sapeurs (dix pour 2013) et le renouvellement du matériel de corps de la troupe, la formation des nouveaux chauffeurs et le perfectionnement des chauffeurs actuels*
- *l'acquisition des documents du nouveau règlement pour l'ensemble de la compagnie, la continuité des cours de formation et de perfectionnement cadres et sapeurs*
- *l'amélioration de l'alarme individuelle sur le nouveau système du Service incendie et secours (SIS), qui a changé sa centrale.*

M. Tschudi informe les commissaires que l'objectif concernant les effectifs des sapeurs-pompiers est d'atteindre 60 volontaires. L'effectif est aujourd'hui de 47 volontaires et le roulement est important.

Répondant à une critique d'un commissaire, M. Randin réplique que les tenues sont cessibles et sont rentabilisées au maximum. Le casque est également adaptable, contrairement aux bottes. Le service est attentif à l'économie, mais il faut compter environ CHF 3'000.- pour chaque nouvelle tenue complète de ce matériel spécialisé.

Un commissaire tient à relever le coût réel (CHF 200'000.-) directement imputé à la compagnie des pompiers volontaires mise en regard avec la "Participation aux frais SIS" (CHF 862'000.-) bien rondelette.

Total des charges: CHF 1'261'548. – acceptées à l'unanimité

Total des revenus: CHF 180'000.- acceptés à l'unanimité.

3. Protection civile

Président de la commission sécurité : M. R. Frauchiger

Dicastère : Sécurité (M. P.-A. Tschudi)

Chef de la PC : M. D. Brodard

M. Brodard, chef de la protection civile (PC) meyrinoise, entame sa présentation en déroulant les axes d'action pour 2013. Ceux-ci comprennent :

- la formation des astreints et les exercices en commun des services appui, assistance, protection des biens culturels, télématique suivi et logistique.*
- l'entretien du matériel (en 2013 à Bellavista, à la Golette et au Centre de voirie et horticole) suivant la liste de contrôle du matériel (LCM) préconisé par la Confédération*
- l'entretien des constructions suivant la liste de contrôle de l'entretien (LCE) et le contrôle de 154 abris privés dans le groupement de Meyrin-Mandement*
- la mise à jour de la planification générale de la protection civile, du plan d'attribution et des fiches de protection des biens culturels*
- la poursuite des cours d'aide au profit de la collectivité*

En réponse à une question, M. Brodard informe que la PC Meyrin-Mandement compte actuellement 321 astreints, mais que les effectifs sont aujourd'hui à 284. Le recrutement est fait à Lausanne, en même temps que le service militaire, puis ventilé à Genève selon les besoins.

Le budget du groupement intercommunal de PC Meyrin-Mandement placé en annexe du budget 2013 est accepté à l'unanimité de la commission "sécurité".

Total des charges: CHF 117'140.- (rectifié) : acceptées à l'unanimité.

Total des revenus: CHF 62'358.- (rectifié) : acceptés par 11 oui et 3 non.

4. Aînés

Président de la commission des aînés : M. R. Tillmann

Dicastère : Aînés (M. P.-A. Tschudi)

Mme Luzzatto annonce une présentation relativement détaillée afin d'assurer une bonne compréhension du fonctionnement du service. Dans les limites du budget de base, le service des aînés alloue des prestations non financières et financières, il propose diverses activités aux seniors. Seules les personnes en âge AVS sont concernées. Si elles ont été suivies par l'Hospice général avant l'âge AVS, leur dossier est transmis à la Commune, qui reste seule à le prendre en charge.

Le budget de base n'a pas changé par rapport à 2012, malgré l'augmentation massive de gestion de dossiers (financiers et administratifs) ainsi que la fréquentation et le nombre des activités proposées. Afin de poursuivre la gestion rigoureuse du budget du service, les avances ou les prêts ont été effectués sur la base d'une analyse approfondie de chaque dossier. La possibilité de recourir à

diverses fondations (Hans Wilsdorf, Barbour, Binzegger, etc.) pour des financements ponctuels (désendettements, frais médicaux, etc.) a également été étudiée. Pour chaque dossier où une demande de prestations complémentaires était en relation avec une demande de financement communal, l'ensemble du dossier a été analysé avec minutie et, quand cela était possible, celui-ci a mené à une opposition ou un recours au tribunal (25 en 2012, tous gagnés) afin d'obliger l'Etat à remplir ses obligations. Ce travail demande un temps de travail très important, même au niveau de l'application des décisions de justice.

La cheffe de service montre à ce stade les statistiques et un graphe de l'évolution de la population en âge AVS à Meyrin qui, en 2012, atteint 4'217 personnes, soit 19% de la population, et qui est en hausse constante. Les entrées en EMS se font toujours plus tard, en moyenne entre 85 et 90 ans.

Commentaires : la proposition d'un commissaire de baisser la ligne "Dons divers" de la rubrique "Autres allocations" à CHF 6'000.- au lieu de CHF 10'000.- est acceptée par 10 oui, 1 non et 1 abstention.

Total des charges: CHF 524'100.- (modifiées) acceptées à l'unanimité.

Total des revenus: CHF 7'000.- acceptés à l'unanimité.

Proposition d'un nouveau poste

Un nouveau poste de secrétaire à 100%, à durée déterminée ou indéterminée, est demandé.

Une secrétaire supplémentaire à 50% est au bénéfice des prestations du Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). Son contrat ne sera pas renouvelé au 31 janvier 2013 et son remplacement pose d'ores et déjà un problème au vu de ses compétences et de sa motivation selon la cheffe de service.

Ce nouveau poste permettrait également une meilleure gestion des heures supplémentaires et des vacances (actuellement 396h supplémentaires dans le service et cinq semaines de vacances 2012 non prises). Il faut aussi avoir à l'esprit que le service des aînés travaille avec environ 30 bénévoles qui assument le service du Club de midi, le service au thé dansant, les permanences du week-end au Jardin de l'Amitié (pour une ouverture 7 jours sur 7). Le service travaille également avec une dizaine de visiteuses et visiteurs au bénéfice de prestations RMCAS, soit plus de 40 personnes qui ne sont pas à charge de la Commune, mais gérées par le service des aînés.

Après discussion et argumentation, une proposition de créer un poste de secrétaire à 50% au lieu de 100% est mise aux voix. Cette dernière est acceptée par 7 oui, 5 non et 2 abstentions.

Préavis de la commission des finances du 7 novembre.

Le président met aux voix le poste à 50% à durée indéterminée, pour un montant de CHF 51'066.-. Accepté par 7 oui, 6 non et 1 abstention.

Cette proposition prend la place de celle faite par un conseiller municipal vert qui demandait de fixer ce poste à 75%.

La séance est levée à 22h, sans avoir pu aborder le budget de l'urbanisme et mobilité. Ce sujet sera reporté à la commission de réserve du 31 octobre de 18h30 à 19h.

Séance du mardi 30 octobre 2012

1. Etat civil

Président de la commission finances : M. P. Hamann

Dicastère : Etat civil (J.-M. Devaud)

Mme Cottier annonce un budget 2013, qui ne présente pas d'évolution, conformément à la politique budgétaire de la Commune. Les éléments importants à prendre en considération pour l'examen de ce budget sont en premier lieu, l'arrondissement, qui reste pour l'instant indépendant, puisque la conseillère d'Etat en charge du dossier avait renoncé à la cantonalisation de l'état civil. Ensuite, une augmentation régulière des naissances et des décès est attendue, due principalement aux politiques menées par l'Hôpital de la Tour, et l'ouverture de l'EMS Pierre de la Fée. On observe une nette reprise des cérémonies de mariage, avec environ 100 mariages sur l'année, après une baisse en 2011 d'environ 25%, que l'on peut imputer à l'introduction de formalités plus lourdes pour le mariage des étrangers sans papiers, mais qui ne semble pas avoir découragé ces personnes.

Aujourd'hui, l'office tourne avec trois officiers pour un taux d'activité de 220% et une collaboratrice d'état civil à 80% sans pouvoir de signature. Au vu des augmentations et évolutions évoquées, la commune de Meyrin pourrait bénéficier, selon les calculs de la Direction cantonale de l'état civil, de quatre officiers d'état civil. Cet objectif pourrait être atteint en valorisant le poste de collaboratrice d'état civil pour le transformer en poste d'officier d'état civil, avec l'obligation d'obtenir le brevet fédéral. Ce poste, déjà inscrit au budget de base 2013, ne doit pas être considéré comme un nouveau poste.

M. Devaud répond à un commissaire que dans l'éventualité d'un regroupement des états civils de Meyrin avec les communes du Mandement et de Vernier, une nouvelle structure devrait être mise en place avec une répartition des charges associées. Les communes du Mandement ne sont aujourd'hui pas favorables à ce regroupement.

Total des charges: CHF 20'350.- acceptées à l'unanimité.

Total des revenus: CHF 115'000.- acceptés à l'unanimité.

2. Sports et mesures santé et sécurité

Président de la commission des sports : M. F. Hernot

Dicastère : Sports et mesures santé, sécurité (J.-M. Devaud)

Concernant les mesures de santé et sécurité au travail, M. Genequand indique que le budget 2012 a simplement été reconduit en 2013 afin de permettre la continuité des actions de prévention et de sécurité dans ce domaine.

Concernant les sports, M. Genequand commence par rappeler la mission du service, qui est de permettre à chacun de faire du sport en offrant des installations de qualité, sûres et bien entretenues, et soutenir les associations sportives par des actions financières, logistiques et relationnelles. Pour remplir cette mission, le budget 2013 se situe dans la continuité des prestations de base.

Le chef de service aborde ensuite les particularités du budget de base, par installation. M. Genequand décrit quelques mesures prises pour économiser l'énergie : l'éclairage a été changé et une couverture thermique a été posée sur la piscine de Maisonnex, entraînant une nette économie de gaz et d'électricité.

Plusieurs délibérations seront déposées, par exemple, pour remplacer la chaufferie obsolète du petit stade de Vaudagne.

Une proposition de M. Genequand de diminuer de CHF 25'000.- à CHF 15'000.- la ligne de revenus "Abonnement sauna" de la rubrique "Maisonnex – Général" est acceptée à l'unanimité.

Le chef de service propose de créer une ligne de revenus "Vente parcours mini golf" (numérotée 34.300.434.50) à la rubrique "Maisonnex – Général" avec un montant de CHF 6'000.- et de supprimer la ligne de revenus "Vente parcours mini golf" (numérotée 34.210.434.50) à la rubrique "Centre sportif piscine" avec un montant de CHF 1'000.-. Accepté à l'unanimité.

Une proposition d'un commissaire DC de baisser de CHF 5.- le tarif des abonnements piscine contribuables et d'augmenter d'autant le tarif des abonnements piscine non contribuables est par contre refusée par 8 non, 4 oui et 2 abstentions.

La proposition d'un autre commissaire de maintenir le tarif des abonnements piscine contribuables au prix actuel et d'augmenter de CHF 5.- le tarif des abonnements piscine non-contribuables après promotion (le tarif promotion non-contribuable correspondant au tarif non-contribuable unique actuel) est également refusée par 8 non, 5 oui et 1 abstention.

Un commissaire vert propose de soustraire de la ligne "Entretien équipement patinoire" de la rubrique "Centre sportif patinoire couverte" les CHF 12'000.- prévus pour l'entretien de la cabine de chronométrage: c'est refusé par 12 non et 2 oui.

*Total des charges: CHF 3'692'700.- acceptées par 13 oui et 1 abstention.
Total des revenus: CHF 1'060'400.- acceptés à l'unanimité.*

3. Info/communication

*Président de la commission Info/communication : M. E. Hubert
Dicastère : Info/communication (Conseil administratif)*

M. Wicht présente avec plaisir ce soir le budget 2013 pour les secteurs informatiques, information et communication. Pour l'informatique, les particularités liées aux prestations existantes sont les suivantes :

- mise en œuvre de la délocalisation des serveurs communaux au Service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG) après migration Windows 7 de 200 stations de travail (PC)*
- délocalisation des serveurs de base de données SQL*
- suite de la gestion documentaire (GED)*
- finalisation de l'inventaire mobilier à l'aide du facility management*
- révision de la structure de stockage des fichiers pour tenir compte des fichiers multimédias volumineux*
- équipement des salles de conférence (ordinateur et beamer)*
- mise en place d'une filière de formation en informatique*
- suivi des projets en cours (Wifi public, vidéosurveillance, etc.)*

Pour les domaines information et communication, les points forts suivants concernant les prestations de base sont :

- *l'implémentation de la nouvelle identité visuelle aux différents supports de communication*
- *le suivi des outils de communication mis en place (Internet, intranet, CMNet)*
- *l'amélioration de l'information aux nouveaux arrivants*
- *la projection des nouvelles lignes graphiques pour 2014 ainsi que du site internet 2e génération (plus convivial et interactif)*
- *la réalisation du plan de ville (délibération acceptée en 2012 mais pas encore mise en œuvre)*

Un commissaire a le sentiment de se trouver dans "Alice aux pays des merveilles" au vu de l'augmentation entre 2009 et 2013 de CHF 10'000.- à CHF 130'000.- pour la ligne "Matériel et logiciel informatique" pour un matériel dont les coûts tendent justement, sur le marché, plutôt à baisser. Par ailleurs, il ne comprend pas pourquoi déléguer certains services au SIACG, un service qui a pourtant prouvé son inefficacité.

M. Devaud indique que le SIACG, sur demande de plusieurs communes, a établi un rapport sur le coût de ses prestations, où ces dernières apparaissent dans les normes ou en-dessous. Vu la récurrence de cette question, il propose de faire venir des représentants du SIACG en commission pour présenter leurs prestations.

La proposition d'un commissaire MCG de réduire de CHF 7'000.- la ligne "Informations à la population" prévue pour la production d'une plaquette commémorative de la construction de l'EVE est acceptée par 12 oui et 2 absentions.

La proposition d'un commissaire DC de réduire de CHF 33'000.- la ligne "Informations à la population" est acceptée par 9 oui et 5 abstentions

Total des charges: CHF 1'451'018.- (modifié). Acceptées à 10 oui et 4 abstentions.

Total des revenus: CHF 156'000.-. Acceptés à 13 oui et 1 abstention.

4. Gérance et entretien des bâtiments

*Président de la commission gérance et entretien des bâtiments : M. P. Iswala
Dicastère : Gérance et entretien des bâtiments (J.-M. Devaud)*

M. Devaud excuse tout d'abord M. Omarini, chef du service de la gérance, absent à la suite d'une opération de la colonne vertébrale qui ne l'autorise pas à travailler ce soir. M. Devaud présentera le budget de concert avec M. Solai.

Les prestations de base s'inscrivent dans la continuité et permettent de maintenir l'état de fonctionnement et d'assurer l'entretien courant des bâtiments communaux, d'optimiser les installations techniques afin de trouver de nouvelles économies d'énergies et d'améliorer le confort d'utilisation de nos constructions au profit de la population meyrinoise et de son administration.

Au niveau des particularités à noter dans les prestations existantes, on trouve un transfert de charges énergétiques (eau, gaz, électricité, mazout) effectué vers les

services (sports, environnement, Théâtre Forum Meyrin) qui avaient déjà la responsabilité des bâtiments concernés. D'autre part, un nouveau bâtiment est entré en gérance après rénovation, à savoir le 307 bis de la route de Meyrin destiné aux activités de Transit (+CHF 26'150.- à la rubrique "Route de Meyrin 307 bis"). Finalement, il faut noter une réparation et un changement de stores défectueux à l'école de Monthoux, qui entraîne une augmentation (+CHF 52'000.-) à la ligne "Entretien des bâtiments" de la rubrique "Ecole de Monthoux".

Total des charges: CHF 4'743'200.- (rectifié). Acceptées à l'unanimité.

Total des revenus: CHF 812'000.- (rectifié). Acceptés à l'unanimité.

Nouveau poste de concierge itinérant à 100%:

M. Devaud présente la demande de création d'un nouveau poste de concierge itinérant à 100% pour faire face à l'augmentation croissante des locations de salles les weekends la mise en fonction de nouveaux bâtiments (1-3 avenue de Vaudagne et 307 bis route de Meyrin), le nombre trop important d'heures effectuées par les trois concierges itinérants actuels, le non respect des temps de repos légaux et le besoin de formation des futurs concierges titulaires. Il informe que M. Omarini avait demandé le remplacement du concierge de la mairie et la solution alternative alors implémentée montre aujourd'hui ses limites.

Un commissaire MCG insiste pour que ce nouveau poste accompagne de nouvelles prestations offertes à la population. Il relève que la mise en location de la salle Antoine-Verchère est trop limitée voire impossible les veilles de fêtes et de vacances scolaires par exemple.

Ce poste à 100% est accepté par 10 oui et 4 abstentions par les membres de la commission.

Je précise qu'il a été indispensable d'utiliser la date de réserve du 31 octobre pour finaliser l'étude du budget de la gérance et entretien des bâtiments. Une séance supplémentaire qui a débuté à 20h30 et s'est terminée à 21h30.

Vote de la commission des finances du 7 novembre.

Après que la commission ait refusé par 10 non, 2 oui et 2 abstentions la proposition de réduire ce poste à 50%, le président met au voix le poste de concierge itinérant à 100% à durée indéterminée au service de gérance et entretien des bâtiments pour un montant de CHF 102'132.-. Accepté à 6 oui, 2 non et 5 abstentions.

Séance supplémentaire du mercredi 31 octobre 2012 de 18h30 à 19h

Urbanisme travaux et énergie

Présidents des commissions :

Urbanisme et mobilité : M. L. Tremblet

Travaux publics : M. Y. De Préville

Dicastère : Urbanisme, travaux publics et énergie (M. P.-A. Tschudi)

M. Morand présente tout d'abord les particularités du budget 2013 qui s'inscrivent dans la continuité des prestations de base. Il est préalablement utile de préciser que le service de l'urbanisme possède un "petit" budget qui permet principalement d'effectuer les tâches en relation avec le domaine public (bornes hydrantes, enseignes et réclames, éclairage public, régularisations cadastrales, etc.). La majorité des actions déployées par le service sont en revanche financées par des délibérations (exception concernant les tâches de l'ingénieur affecté au domaine

public et du chef de projets énergie). Pour l'exercice 2013, une partie des lignes "énergie" qui se trouvaient sur le budget du service de la gérance (SIG, éclairage chaussées communales, rétrocession SIG consommations, etc.) ont été transférées au service de l'urbanisme.

Au niveau des questions liées à l'énergie, M. Morand voudrait clarifier comment s'inscrit le volet "énergie" au sein du service de l'urbanisme. Olivier Balsiger, chef de projets "énergie" est le responsable de l'énergie pour la commune de Meyrin et dépend en effet du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie en raison notamment de la planification énergétique indispensable en amont des projets menés par le service. Il assure la cohérence des actions de la Cité de l'énergie ainsi que le ré-audit quadriennal lié à l'obtention du label "Cité de l'énergie".

Il est piquant de constater que pour la première fois les recettes excèdent les charges. M. Morand dit ne pas vouloir trop s'en vanter puisque cette situation découle avant tout d'une rétrocession liée à la consommation d'électricité ! Plus la Commune dépense d'électricité, plus la rétrocession SIG augmente. Pas de quoi encourager les économies d'énergie !

Total des charges: CHF 1'036'500.- acceptées à l'unanimité.

Total des revenus: CHF 1'905'000.- acceptés à l'unanimité.

Séance du mercredi 7 novembre 2012

1. Administration générale

Président de la commission finances : M. P. Hamann

Dicastère : Finances (Conseil administratif)

Chef de service : M. J.-M. Solai

La proposition des Verts de supprimer les jetons de présence versés aux conseillers municipaux pour les Caucus est refusée par 7 non, 5 oui et 2 abstentions.

La proposition du groupe socialiste de ne plus verser les jetons de présence pour les Caucus après que le budget annuel des jetons de présence ait été épuisé est refusée par 7 non, 5 oui et 2 abstentions.

Total des charges: CHF 1'593'540.-. Acceptées à l'unanimité.

Total des revenus: CHF 330'200.-. Acceptés à l'unanimité.

2. Ressources humaines

M. Wicht entame sa présentation en déroulant les orientations du service pour 2013.

M. Solai explique que la dernière tranche du rappel CAP pour employeur (environ CHF 960'000.-) est intégrée au budget 2013 et que ce rappel ne réapparaîtra pas dans le budget 2014. Lors du passage au nouveau statut du personnel en 2011, les éléments financiers qui composaient le salaire ont été revus et simplifiés.

M. Wicht reprend la parole pour présenter les coûts centraux et les principaux écarts observés entre les budgets 2012 et 2013.

Je vous fais grâce des explications détaillées fournies par M Wicht. Vous en trouverez la parfaite transcription dans les excellents PV fournis par Mme Hentsch que je tiens à remercier ici.

M. Wicht présente un tableau synoptique complet avec l'ensemble des postes de l'administration répartis par service. Il en est vivement remercié... avec le regret que ce tableau n'ait pas été annexé à la présentation du budget.

Un commissaire MCG trouve fallacieux l'argument que le rattrapage CAP pour 2013 est le dernier après le changement de statut du personnel et qu'il justifie le déficit pour 2013. A ce propos, il imagine très bien la nécessité d'un éventuel refinancement de la CAP, à l'instar de la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et de la caisse de prévoyance en faveur du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH). Un nouveau rattrapage qui pourrait peser lourd sur les finances de la Commune.

Arrivé en retard, M. Devaud dit sortir d'une réunion d'une commission de l'Association des communes genevoises, où les communes ont précisément décidé qu'elles recapitaliseront la CAP. Il confirme que le rattrapage CAP de 2013 est le dernier, mais aussi qu'une recapitalisation de cette institution sera nécessaire, en raison notamment de l'allongement de la durée de vie des personnes, la diminution de la rente du capital et la capitalisation légale à 80%. La Commune devra verser environ CHF 7'200'000.- pour ce rattrapage, qui ne pouvait pas figurer au budget étant donné l'indisponibilité de l'information communiquée ce soir. M. Devaud annonce que la CAP a prévu d'informer les conseillers municipaux en janvier sur ce sujet et il invite ceux-ci à se rendre à cette soirée d'information afin de prendre conscience de cet important remboursement à venir.

Tous les nouveaux postes proposés par le Conseil administratif ont été préavisés lors de cette séance du vendredi 7 novembre. Les votes des membres de la commission des finances ont été ventilés plus haut directement à la suite des commissions spécialisées.

3. Finances

*Président de la commission finances : M. P. Hamann
Dicastère : Finances (J.-M. Devaud)*

M. Cela annonce un budget finances 2013 avec des charges de CHF 23'100'970.- à savoir CHF 571'285.- de moins que le budget 2012 et CHF 909'910.- de moins que le réel 2011, et des revenus de CHF 81'337'700.-, soit CHF 1'401'000.- de moins que le budget 2012 et CHF 4'426'896.- de moins que le réel 2011.

Il indique ensuite la séquence de présentation des éléments budgétaires classés par nature.

A signaler, la disparition de la ligne "Dividendes sur actions Télémeyrin SA" suite à la vente de cette activité qui se manifesterà dans l'exercice 2012 par une entrée de plus de CHF 3 millions. On s'en réjouit déjà.

La présentation de M. Cela étant terminée, le président invite les questions d'ordre général.

Un commissaire MCG propose de baisser de CHF 400'000.- la ligne "rétrocession aux communes françaises" de la rubrique "Compensation financière aux communes françaises" afin d'équilibrer le budget.

M. Devaud annonce certaines propositions du Conseil administratif dans ce sens à la fin de l'examen du budget. Dans les grandes lignes, explique-t-il, il s'agit de conserver les projections du Conseil administratif pour les recettes fiscales sur les

personnes physiques et morales et de ne pas les ramener aux niveaux estimés par l'administration fiscale cantonale, ce qui permettrait ainsi des revenus fiscaux supplémentaires d'environ CHF 600'000.-. Il fait remarquer que si le Conseil administratif prend la liberté de cette surestimation des recettes par rapport aux projections cantonales, c'est en partie parce que la Commune est saine financièrement et que l'administration fiscale cantonale s'est montrée en 2010 particulièrement "frileuse" dans ses projections, qui ont laissé la Commune avec un excédent imprévu de l'ordre de CHF 21 millions.

Le Président soumet au préavis de la commission des finances la proposition du Conseil administratif d'augmenter les recettes fiscales de CHF 580'000.-. Elle est acceptée à l'unanimité.

Total des charges: CHF 91'071'893.- (modifié). Acceptées à 13 oui et 1 abstention.

Total des revenus: CHF 91'081'936.- (modifié). Acceptés par 13 oui et 1 abstention.

L'excédent : CHF 10'043.- (modifié). Accepté à 13 oui et 1 abstention.

Ces montants seront ajustés tels qu'ils apparaissent sur la délibération n° 2012-39a.

Le président demande finalement à la commission de préavisier conjointement par principe et sans les montants finaux:

- la délibération n° 2012-38 relative aux indemnités allouées en 2013 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux,*
- la délibération n° 2012-39 relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2013, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,*

Acceptées à 13 oui et 1 abstention.

A la fin de ce rapport, qu'il me soit permis de remercier en votre nom les chefs de service qui ont tous fait preuve de beaucoup de patience, de ténacité et de compétence pour défendre leur budget. Ils ont démontré leur intention de servir au mieux les intérêts supérieurs de la commune de Meyrin. Ma reconnaissance va également au Conseil administratif qui n'a pas ménagé sa peine pour présenter un budget équilibré et raisonnable, sans surprise.

Bravo enfin à vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qui avez patiemment écouté ce rapport que j'aurais souhaité beaucoup plus bref."

M. Tremblet remercie la rapporteure pour son rapport très complet. Il souhaite toutefois émettre un correctif par rapport à certains chiffres. En effet, en refusant certains postes, le calcul avait été fait en séance, le montant atteint CHF 304'000. Mais après analyse approfondie, il s'est avéré qu'un montant avait été enlevé à double. Par conséquent, l'ajustement annoncée par Mme Girardet à CHF 185'000.- a été corrigé de CHF 600'000.-. Le montant total des revenus atteint donc CHF 91'101'936.-, le montant des charges CHF 91'093'424.- avec un excédent de revenus qui se monte à CHF 8'512.-.

M. de Prévaille remercie la rapporteure mais se dit toutefois surpris par la mention des commissaires verts ainsi que d'autres groupes politiques dans le rapport. Pour un groupe aussi sourcilleux que le MCG sur le respect des règlements, il

estime qu'à son tour il a failli dans son retour des débats confidentiels en mentionnant précisément le parti des intervenants. Par conséquent, il demande que ces mentions soient retirées du rapport final.

M. Tremblet en prend note, mais n'est pas persuadé que ces mentions puissent être véritablement considérées comme un secret de fonction. Il propose de laisser Mme Girardet signer son rapport tel que présenté ce soir.

M. Girardet demande que l'on cite précisément un règlement. En effet, contrairement à ce qui se passe au Grand Conseil où même les interventions, les votes sont attribués aux groupes dans les rapports, il a été très étonné par la façon de procéder au Conseil municipal de Meyrin. Il ne comprend donc pas pourquoi M. de Prévaille ne souhaite pas voir ses interventions rapportées dans le document précité.

M. Tremblet rectifie l'incompréhension en précisant que M. de Prévaille ne souhaite pas que l'on précise dans le rapport le groupe politique et n'a rien contre le fait de rapporter les propositions des intervenants durant le débat.

M. Girardet ne comprend pas cette position et estime que chacun doit assumer ses propos. Par conséquent, il demande qu'on lui cite précisément le règlement qui stipule l'interdiction de citer les partis des intervenants durant les commissions.

M. Tremblet annonce qu'effectivement aucune règle ne s'y oppose.

M. de Prévaille souhaite simplement que la même règle soit applicable pour tous, car lui-même s'échine à faire attention en écrivant "un" ou "une" commissaire. Si aucun règlement ne prévoit de rester discret sur le nom des partis dans ce cas, il préfère mettre le nom de l'intervenant.

Mme Girardet précise qu'avant de donner lecture de son rapport, elle a posé la question à l'administration qui a répondu qu'il n'y avait pas de règle s'opposant à la mention du groupe politique, mais par contre le rapporteur ne peut mentionner l'identité précise de l'intervenant.

Revenant au budget, **M. Girardet** rappelle que le Conseil administratif a décidé de présenter un budget déficitaire tout en expliquant que ce déficit provenait du rattrapage de la Caisse de pension du personnel (CAP) pour la dernière année. Toutefois, à aucun moment, la recapitalisation de la CAP n'a été annoncée. Elle risque de coûter très chère puisqu'un montant de CHF 7.2 millions a été articulé pour la commune de Meyrin.

Concernant les nouveaux postes, au nombre de 10, l'accent n'a pas été mis sur la clause du besoin. Il trouverait judicieux que les conseillers administratifs s'investissent plus dans la défense des nouveaux postes en appui aux responsables de service. Le poste pour l'aide sociale individuelle a été contesté car un conseiller a estimé que cette aide individualisée n'était pas du ressort de la Commune.

Il aurait souhaité également qu'un poste supplémentaire d'APM soit reporté d'une année puisque les agents sont en train de se former; ainsi les nouveaux venus pourraient avoir un temps d'intégration. La commission des finances ne l'a pas accepté et ce poste a été voté. Par ailleurs, il demande que les 4 postes pour les

contrôleurs du stationnement soient attribués à des résidents Meyrinois en recherche d'emploi.

De plus, **M. Girardet** fait part d'un amendement proposé par le MCG, l'UDC et le PLR pour augmenter de 25% le poste d'assistant administratif en CDI prévu à 50% (contrat à durée indéterminée) au service des aînés, dont le budget augmenterait de CHF 25'133.-.

Le deuxième amendement qu'il avait proposé est apparemment irrecevable puisqu'il est impossible de changer la rétrocession aux communes françaises qui ne cesse de croître et qui a été fixée à CHF 5'900'000.- par l'Etat. Il avait pensé que le budget déficitaire pouvait être équilibré en diminuant la rétrocession aux communes françaises. Il apprécie donc la proposition du Conseil administratif de remonter les recettes de CHF 600'000.- ce qui permet de présenter un budget équilibré.

Il remercie également les procès-verbalistes, qui font un travail dans l'ombre et dans l'anonymat, les responsables de service qui se sont énormément impliqués et enfin le Conseil administratif qui a su présenter un budget équilibré.

M. Cornuz fait part de la position des Verts:

"Difficile exercice que d'approuver un budget de fonctionnement dans le contexte socio-économique actuel, qu'il soit interne ou externe à la Commune. Difficile tout d'abord, puisque le contexte économique global est loin d'être porteur de certitudes sur les rentrées financières que l'on peut raisonnablement espérer pour les 12 prochains mois, et difficile ensuite puisqu'une fois de plus, et ce malgré les efforts de l'administration pour nous y aider, l'analyse effectuée en commission est loin de nous être facilitée. Les outils de lecture sont en effet similaires en tous points, ou presque, à ceux des années précédentes et le budget 2013 de la commune de Meyrin en est une brillante démonstration puisqu'il est une copie quasi-conforme au budget de l'année en cours, sauf concernant les nouveaux postes proposés. Il y a maintenant plus de six ans que nous avons approuvé l'acquisition d'une comptabilité par prestations (comptabilité analytique) qui nous permettrait de guider les actions de notre administration en fonction d'objectifs politiques acceptés par la majorité de notre Conseil municipal, au lieu d'approuver à tâtons des budgets, postes et projets.

Les Verts de Meyrin-Cointrin réclament la présentation de comptes et de budgets basés sur une telle comptabilité depuis de nombreuses années et nous sommes déçus d'être aussi peu entendus.

Nous tenons à soulever, ce soir, quelques éléments qui n'auront aucune influence sur le budget adopté par les commissaires lors de nos nombreuses séances, mais qui seront remises à l'ordre du jour dès l'année prochaine pour l'élaboration du budget 2014, et nous y veillerons avec l'espoir de trouver des solutions durables avec d'autres groupes politiques de cet hémicycle.

1. Avec ce budget de fonctionnement, il est difficile d'obtenir aujourd'hui une vision claire de la proportion réservée aux différentes prestations de la Commune pour son fonctionnement. En effet, en dehors de la part consacrée aux ressources humaines, nous nous interrogeons tout particulièrement sur la part du budget qui concerne les domaines de loisirs (culture, sports, etc.) que la Commune souhaite continuer à offrir aux habitants malgré la nécessité de prévoir des années fiscales moins généreuses à l'avenir. Le Conseil municipal vote à une certaine majorité des projets de construction pour des infrastructures, dont la priorité est bien souvent très discutable, sans être

sensibilisé de manière claire aux coûts entraînés en termes d'entretien ou d'énergie nécessaires à leur bon fonctionnement. Toute nouvelle école, toute nouvelle crèche, toute nouvelle structure de loisirs entraîne en effet inévitablement des besoins en ressources humaines ou en énergie pour que ces bâtiments puissent être correctement exploités par leurs utilisateurs. Les Verts demandent donc qu'à l'avenir, il soit fait mention des frais opérationnels avec toute demande de crédit de construction. Il ne s'agit pas d'un amendement à la présente délibération, bien sûr, mais nous nous réservons le droit de déposer une résolution allant dans ce sens si nécessaire.

2. Dans ce contexte économique difficile, tendu, des choix cornéliens doivent également être faits concernant les ressources humaines, car cette part du budget est considérable dans le fonctionnement de la Commune. Permettez-nous de relever cet amusant paradoxe : ceux qui appellent à la croissance pour relancer une économie moribonde durant ces dernières années sont les premiers à restreindre les engagements ou à rechigner sur les augmentations en termes de charge salariale. Pourtant les meilleurs consommateurs ne sont pas des chômeurs ou des working-poor. Ce modèle de croissance a clairement démontré les limites de son fonctionnement durant les dernières années et il est temps d'opter pour une nouvelle vision d'avenir. Les Verts sont favorables à la création de nouvelles niches économiques, notamment dans les énergies renouvelables, qui sont créatrices d'emplois. Et même si nous n'avons pas une immense marge de manœuvre pour agir en ce sens au niveau communal, nous pouvons par contre donner un signal fort et encourageant à notre administration en les soutenant dans leurs efforts visant à une meilleure efficacité, tout en restant aussi économes que possible. Nous saluons d'ailleurs ici les efforts réalisés pour limiter les demandes de nouveaux postes qui ont été réduites au strict minimum.
3. Si les ressources humaines ont un poids important dans la gestion des affaires communales, nous sommes aussi persuadés que les petites rivières d'efforts financiers pourront faire grossir le long fleuve des économies de fonctionnement sans altérer la qualité des services communaux. Les Meyrinoises et Meyrinois paient des impôts communaux, à nous de les utiliser de manière juste pour leur garantir une offre de services et de loisirs justes et appropriés. Nous avons donc relevé durant l'étude de ce budget quelques incohérences que nous tenons à souligner ce soir dans l'espoir de les voir disparaître rapidement. Tout d'abord, nous nous étonnons de voir qu'à une époque où les producteurs de matériel informatique rivalisent d'ingéniosité pour nous offrir de plus en plus d'options au moindre coût, la charge financière de la Commune dans le domaine informatique continue d'augmenter. Si les nouveaux postes de travail attribués aux nouveaux collaborateurs peuvent expliquer de nouveaux investissements, ceux-ci nous semblent toutefois démesurés au regard de ce qui peut s'acquérir sur le marché de nos jours et nous ne pouvons que regretter que les explications fournies en commission n'aient pas permis de répondre à toutes nos interrogations... Nous sommes aussi particulièrement surpris de constater que la facture téléphonique de l'administration communale dans sa globalité se monte à pas loin de trois quart de millions de francs, ce qui nous paraît pour le moins particulièrement exorbitant. Tous les bâtiments communaux étant équipés de fibre optique, nous sommes certains que des communications téléphoniques par ce canal seraient bien moins coûteuses, et nous espérons

que le Conseil administratif dénoncera le contrat qui nous lie à un opérateur téléphonique qui nous fait honte d'abuser ainsi d'une administration communale, dont les revenus proviennent des deniers publics. Nous avons aussi remarqué qu'il n'y a pas de relevés de consommation d'eau propre à chaque bâtiment communal, rendant difficile les moyens de contrôler la consommation de ce qui sera dans les prochaines années une richesse que certains appellent déjà l'or bleu. Et enfin, nous ne comprenons pas comment exiger de notre administration qu'elle se serre la ceinture si nous-mêmes, conseillères municipales et conseillers municipaux, n'agissons pas de même pour soulager notre budget de fonctionnement. Nous nous étions opposés l'année passée à l'augmentation des jetons de présence pour les caucus des conseillers municipaux, ce qui représente tout de même la jolie somme de CHF 55'000.-, et nous restons persuadés qu'une telle décision devrait être prise par tout élu raisonnable et conscient de ses responsabilités auprès des contribuables. Nous déposerons donc un amendement allant dans ce sens.

En conclusion, nous devons admettre que nous avons bien été tentés de refuser de voter ce budget. En effet, malgré notre appel à l'utilisation d'une comptabilité analytique l'année passée pour identifier avec justesse quels sont nos besoins et quelles sont nos obligations, afin notamment de les différencier clairement et de nous donner ainsi les moyens de prendre les bonnes décisions politiques pour la Commune, nous n'avons, une fois de plus, pas pu nous décider en ayant en main tous les éléments utiles. Au vu des difficultés financières qui sont prévisibles à l'avenir, la rigueur doit rester de mise dans nos choix politiques, et notre responsabilité d'élus ne doit pas disparaître dès que vient l'occasion d'accorder des cadeaux en vue des prochaines échéances électorales. Nous avons toutefois conscience que refuser un budget génère une charge de travail supplémentaire pour notre administration, ce qui n'est pas souhaitable en ces temps difficiles, c'est pourquoi les Verts de Meyrin-Cointrin accepteront donc ce budget de fonctionnement 2013."

M. Hulliger donne lecture de la position du groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises:

"Lorsque nous avons découvert le projet de budget 2013, nous avons apprécié la méthodologie adoptée par le Conseil administratif qui consistait à partir d'un budget 0, base de travail qui a permis de prendre en compte par la suite les options proposées par les différents services.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'administration et plus particulièrement tous les chefs de services qui ont joué le jeu pour nous présenter un budget que l'on pourrait appeler "budget de crise". Toutefois, nous tenons à exprimer nos remarques sur plusieurs prévisions budgétaires, qui ont attirées notre attention. En ce qui concerne la formation, nous ne sommes toujours pas satisfaits de l'orientation prise concernant le journal communal que nous estimons fade, intimiste et monocore.

Pour la culture, l'orientation proposée par le Forum nous préoccupe. Le malaise ressenti ces deux dernières années subsiste, malaise que le Conseil administratif continue à occulter ou à vouloir ignorer. L'an dernier, nous avons souhaité qu'un audit soit effectué comme cela avait été le cas pour le service de l'environnement, nous persistons et proposerons conjointement avec d'autres groupes s'ils le souhaitent, un futur projet de résolution allant dans ce sens.

Après une grosse augmentation l'an dernier, le service des aînés nous propose un budget égal au centime près à celui de l'an dernier. La somme reconduite de CHF 100'000.- concernant les aides financières accordées à nos aînés en difficulté nous préoccupe, car elle nous semble insuffisante au regard du réel 2011 qui se montait pourtant à CHF 105'000.-. La crise ne concerne malheureusement pas seulement la population active. La paupérisation des aînés est une réalité qui malheureusement va croissant. Tout cela sans compter les nombreux aînés meyrinois qui sont dans la dèche et n'osent pas manifester leur désarroi ou indigence par pudeur ou dignité.

Sujet de satisfaction: la police municipale. L'effectif va enfin être à la hauteur de nos attentes, ce qui va lui permettre d'assumer sa fonction dans de bien meilleures conditions. La résiliation de la convention de surveillance avec nos voisins satigniotés nous satisfait, car elle nous permet de récupérer un poste supplémentaire. L'engagement d'un nouvel APM pour compenser la diminution de l'intervention de sociétés de surveillance privées sur notre territoire est une bonne chose, car cela va dans le sens d'une volonté d'agir plus efficacement sur le terrain par le biais d'une police de proximité au service des Meyrinois. Notre nouveau chef de la police municipale, M. Marti, semble décidé à privilégier cette orientation et nous en sommes ravis. L'annonce d'une augmentation de l'horaire de présence des APM plus particulièrement les weekends, ne peut être que bénéfique. Nous n'avons pas d'états d'âme au sujet des recettes estimées concernant le montant des amendes consécutives à la mise en place du contrôle de stationnement imposé par l'adoption du système des macarons. Le Conseil administratif nous a assuré qu'il ne s'agissait pas de faire du chiffre et que la somme de CHF 600'000.- budgétée n'était en aucun cas un but à atteindre.

En ce qui concerne la gérance, service qui semble poursuivi par une malédiction chronique, après le décès de M. Dessimoz l'an dernier, ce sont les ennuis de santé de M. Omarini qui nous ont empêché d'obtenir les réponses à nos questions. Après une explosion des coûts l'an dernier, nous constatons que nous sommes revenus à des montants plus raisonnables, inférieurs au réel 2011.

Nous en arrivons aux demandes de postes supplémentaires: les commissaires ont fait preuve de sagesse en acceptant de ramener à 50% les postes d'assistants administratifs demandés par la police municipale pour gérer le contrôle du stationnement et par le service des aînés pour soulager la charge de travail devenue critique. Commençons petit et attendons de voir l'an prochain si une augmentation à 100% se justifie.

En revanche, nous regrettons amèrement le refus d'engager un travailleur social à 50%. Le besoin est avéré et les dernières statistiques en la matière ne sont pas réjouissantes. Nous remettons en question ce refus et demandons la réintégration de ce poste indispensable à nos yeux dans le présent budget en modifiant le type d'engagement soit en transformant le contrat à durée indéterminée demandé en contrat à durée déterminée pour une période de trois ans. Afin de compenser la dépense supplémentaire, nous proposons de diminuer la charge estimée pour les contrôleurs de stationnement de l'équivalent du travailleur social. En effet, les futurs agents municipaux affectés au stationnement ne devant vraisemblablement pas entrer en fonction avant le deuxième trimestre 2013. Nous pouvons diminuer les charges inhérentes d'un quart, soit CHF 88'225.-, mais pour faciliter le calcul, nous nous contenterons d'une diminution de CHF 71'615.-. En résumé, nous proposons deux amendements:

**Séance du 20 novembre 2012
tenue en séance ordinaire**

- 1) engager un travailleur social à 50%, mais en cdd pour trois ans impliquant une augmentation des charges de CHF 71'615.-;
- 2) de diminuer la charge salariale des futurs agents municipaux de CHF 71'615.-.

En conclusion, nous nous retrouvons devant un budget minimaliste, prudent, qui montre que les répercussions de la crise économique commencent à influencer sur nos finances communales. Ceci justifie nos refus antérieurs de voir baisser le centime additionnel. Faut-il aujourd'hui le revoir à la hausse ? Si une telle proposition dans ce sens était faite pour remonter notre centime additionnel de 1 voir 2 points, nous nous y opposerons. Nous avons ces dernières années longuement argumenté pour refuser une baisse, car nous préférons attendre de voir les effets négatifs de la crise économique sur nos rentrées fiscales.

Aujourd'hui, il nous paraît logique d'en faire de même et d'attendre le résultat des comptes 2012, premier exercice fonctionnant avec 43 centimes. Nous aurons tout le loisir de revoir notre position l'an prochain si cela se justifie.

Nous terminerons avec le montant des investissements proposés pour 2013. La somme de CHF 23'862'000.- nous paraît tout à fait raisonnable, car dans la lignée des années précédentes. En séance de commission, nous nous sommes amusés à déplacer quelques pions, repoussant ceux-ci, avançant cela, jouant sur les appellations, indispensable, important ou judicieux. Nous sommes nombreux à penser que cette pratique ancestrale est quelque peu désuète et insatisfaisante. Il nous faudra pour l'an prochain réfléchir et trouver un autre système, nous permettant de travailler sur d'autres bases plus sérieuses. En conséquence, le groupe AGTCM acceptera le budget 2013."

M. Hernot, au nom des socialistes, fait la déclaration suivante:

"En préambule, nous souhaitons remercier tout le personnel de l'administration communale qui a préparé ce budget. La qualité du travail effectué a permis à chaque groupe de définir ses positions.

Les débats des différentes commissions qui ont préparé ce budget 2013 ont été animés et ont révélé des positions très opposées.

Le parti socialiste ne peut pas cautionner certaines options retenues et émet les remarques suivantes :

La presse a relaté ces derniers jours la situation des ménages suisses. Le nombre de familles en difficulté est en augmentation constante et les associations caritatives tirent la sonnette d'alarme. Le recours aux aides publiques se multiplie et les études citées dans les journaux montrent que ce ne sont pas des "profiteurs" qui y ont recours. On soulève aussi qu'un nombre de gens en difficulté par dignité ou par pudeur ne font pas appel à ces services. Certes, il y a comme dans toute société des situations d'abus, mais elles sont marginales. Il a été rappelé dans nos séances que l'aide sociale est du ressort des autorités cantonales. Cette disposition ne suffit pas à résoudre toutes les difficultés des personnes qui vivent dans la précarité. Ces personnes qui sont chaque semaine plus nombreuses à venir demander de l'aide au service social de la Commune. Pour certains, il s'agit de besoins vitaux primaires : se nourrir, se loger.

Par solidarité avec ces personnes, les Verts et les Socialistes auraient souhaité que les groupes politiques abandonnent la rémunération des caucus votée l'année dernière. La majorité du Conseil municipal n'a pas voulu faire ce geste.

Meyrin comme toute collectivité publique ne peut pas être gérée comme une entreprise privée. La Commune ne doit pas systématiquement rechercher les "gros" contribuables et se désintéresser des Meyrinoises et Meyrinois qui ont besoin de son aide.

Les annonces catastrophiques sur l'avenir des finances communales ne se sont jamais vérifiées dans les faits. Annoncer, par exemple, que les investissements de 2013 se monteront à plus de 40 millions n'est qu'une estimation. Jamais ces 6 dernières années, les investissements réalisés n'ont dépassé les 18 millions tout simplement parce que les services communaux n'ont pas les forces de travail nécessaires pour en réaliser plus. Autre exemple, annoncer 7 millions de dépenses pour recapitaliser la Caisse de pension des fonctionnaires communaux sans préciser que cela se fera sur plusieurs dizaines d'années va vers le même catastrophisme.

Crier haut et fort que le quartier des Vergers va coûter cher à la Commune, alors que la majorité des sommes engagées lui seront remboursées par les propriétaires, va dans le même sens.

Les liquidités communales s'élèvent à plus de 50 millions. A elles seules, elles justifient que le premier budget qui a été présenté soit légèrement déficitaire de CHF 900'00.-.

Au vu de ces remarques, le parti socialiste ne peut pas soutenir tel quel le budget présenté ce soir. Il ne peut accepter que l'on ne soutienne pas le poste d'assistante administrative en confondant le travail de secrétariat avec celui de responsable de la Culture, que l'on ne soutienne pas dans la situation évoquée plus haut le ½ poste de travailleur social.

Le parti socialiste est favorable à la mise en place des macarons de stationnement sur l'espace public, par contre, il ne peut soutenir le budget de recettes de plus d'1 million pour des amendes qui vont encore péjorer le budget des Meyrinois.

Les membres du parti socialiste ont déposé plusieurs amendements qu'ils vont vous présenter. Selon l'accueil qui leur sera fait, ils prendront leur décision de soutenir ou non ce budget."

Mme Leuenberger souhaite déposer un amendement à propos des indemnités allouées aux conseillers municipaux afin que les jetons de présence pour les caucus ne soient plus payés dès que la ligne budgétaire 01.000.320 sera épuisée et demande que l'administration les en avise.

Le deuxième amendement concerne le complément de poste d'assistante administrative de la Culture pour un taux d'activité de 40% en CDI d'un montant de CHF 46'118.-. Elle rappelle que la clause du besoin de ce poste a été approuvée par la majorité en commission culture du 25 septembre dernier. Par conséquent, le parti socialiste n'adhère pas à la décision prise par le Conseil municipal de refuser ce poste et sans présenter aucune argumentation valable. Le groupe socialiste adopte deux positions fondamentales en matière de ressources humaines: la première étant de décharger la cheffe de service des heures supplémentaires consacrées au secrétariat. La seconde étant de consolider un poste de travail actuellement composé d'un 20% CDI et d'un 20% en CDD. Les socialistes souhaitent que la Commune soit un employeur exemplaire et interroge ce Conseil sur la validité d'un poste de travail à 20% où il est demandé à un

travailleur de bricoler ces pourcentages de travail. Enfin, le groupe socialiste souhaite souligner que le budget dévolu à la culture est maîtrisé et qu'il s'agit de maintenir les prestations. Raison pour laquelle, il demande de réintroduire le complément de poste à 40% de secrétariat et permettre ainsi au service de la culture de poursuivre sa mission fortement appréciée par les Meyrinois et qu'il puisse le faire dans des conditions acceptables.

Le troisième amendement qui concerne l'action sociale individuelle: le parti socialiste demande que la ligne n° 58.110.366.20 relative aux aides financières communales soit augmentée de CHF 50'000.-. Selon le réel 2008, CHF 358'350.70, réel 2009 CHF 386'335.35, réel 2010 CHF 295'681.45, réel 2011 CHF 332'949.05. Nous observons que selon les réels dépensés depuis 2008 pour cette rubrique, la moyenne se situe à CHF 345'000.- par année. Raison pour laquelle, le parti socialiste souhaite déposer un amendement pour augmenter de CHF 50'000.- les aides financières communales telles que demandées initialement et ramener cette ligne à un budget à CHF 350'000.- pour 2013. Nous vous remercions de soutenir par honnêteté intellectuelle cet amendement tant il est vrai que ce budget est utilisé à bon escient pour soutenir ponctuellement les Meyrinoises et Meyrinois ayant à faire face à des difficultés momentanées de ressources matérielles et leur éviter entre autres l'expulsion de leur logement ou encore le maintien de leur couverture d'assurance maladie dans le but d'empêcher la spirale cumulative des problématiques sociales au plus fragilisés de nos concitoyens. Je vous remercie."

Mme Luthi déclare:

"Amendement concernant les ressources humaines pour demander le maintien du poste de travailleur social en CDI à 50% pour CHF 71'615.-.

Cet amendement repose sur plusieurs points: tout d'abord, il s'agit de prendre en considération les demandes d'aide en constante augmentation suite à l'endurcissement du contexte social et économique que vit notre société actuelle et qui ne cesse de se dégrader par la crise actuelle.

Aussi la surcharge de travail est indéniable, prouvée par le nombre d'heures supplémentaires, d'autant plus que le personnel n'a pas augmenté depuis 2006 alors que les demandes d'aide se sont accrues. Donc, le maintien de ce poste que nous demandons est nécessaire pour, d'une part, garder des conditions de travail convenables afin que les employés puissent mener leur travail avec efficacité et s'acquitter de leurs tâches avec satisfaction. Et d'autre part, pour maintenir la qualité des prestations fournies en optimisant les ressources et en renforçant les moyens d'action. Ce poste à 50% avec un budget de CHF 71'615.- est un moyen qui permet à notre commune de garder sa sensibilité envers les préoccupations de ses résidents.

Un autre amendement concernant la police municipale demandant la suppression de deux postes AM à 200% budgétisés à CHF 176'455.-.

Cet amendement repose sur plusieurs points: tout d'abord, permettre à la Commune de garder une certaine cohérence entre la politique menée et les valeurs engagées envers ses concitoyens. Permettre la mise en œuvre d'une politique d'ouverture avec une vision basée sur le dialogue, vision basée sur une pédagogie citoyenne et non pas sur une vision de répression et injuste.

Garder un service de proximité avec une capacité d'écoute et de préoccupations des habitants et mener un travail de recherche pour trouver des solutions adéquates, prenant en compte les besoins des habitants.

Le point le plus important est d'éviter de rompre la confiance instaurée entre la Commune et sa population.

Dernier amendement concerne le budget 2013 relative aux recettes du contrôle de stationnement. L'amendement demande la réduction de cette recette de 600'000.- à 300'000.- dans la mesure où deux postes sont demandés en moins. La Commune compte déjà dans ses recettes des amendes communales qui représentent un revenu non négligeable se chiffrant à CHF 450'000.-. Elle rappelle que ce chiffre a augmenté de CHF 100'000.- par rapport au budget 2012. Il faut aussi éviter que la Commune prenne une orientation financière construite sur le dos de ses résidents qui paient déjà leurs impôts pour utiliser les espaces publics. Merci."

Mme Tschudi-Spiropulo fait part des amendements des Verts:

"Cette année, pour la première fois, depuis de nombreuses années, nous pressentons des moments difficiles. La crise frappe de plein fouet l'Europe et même si l'îlot suisse, et meyrinois, semble, pour l'instant, relativement épargné, la prudence s'impose, raison pour laquelle le Conseil administratif d'abord, puis notre Conseil ensuite ont cherché à limiter les dépenses.

Dans ces moments difficiles qui voient, y compris chez nous, le chômage augmenter, créant des moments de désespoir, de précarité pour nous et tous nos pays voisins, il nous semble important que, nous autres élus, nous associations, ne serait-ce que symboliquement, à une démarche d'économie.

Nous sommes des élus selon un principe de milice et non des professionnels, nous devons montrer l'exemple, nous ne pouvons pas d'un côté prôner l'austérité, refuser des postes de travail sous prétexte que nous devons faire des économies et nous octroyer, de l'autre, des avantages.

A l'initiative de M. Girardet du groupe MCG, et parce que c'est l'usage au Grand Conseil que les députés soient rémunérés lors de leurs caucus, nous avons aussi introduit des jetons de présence pour nos caucus et cela depuis une année.

Les Verts demandent à notre Conseil de montrer l'exemple en renonçant à ses jetons pour les caucus. Le Conseil municipal a vécu jusqu'à maintenant sans ces jetons et le moment n'est pas très propice pour nous accorder des augmentations d'indemnités. Nous travaillons certes beaucoup, et la plupart d'entre nous le fait sérieusement. Nous ne disons pas que notre travail et notre engagement ne les méritent pas. Bien au contraire, mais il s'agit de montrer que nous sommes aussi capables de faire des économies. Et ce n'est pas rien puisque cela représente une économie de CHF 54'450.-. En effet, nous sommes 33 conseillers municipaux qui touchons une somme forfaitaire de 150.- par caucus, quelle qu'en soit la longueur. Si l'on compte 11 caucus par année, ce qui est correct puisqu'au moment du débat du budget nous agendons deux caucus, cela représente bien cette somme.

Ainsi le groupe des Verts propose un amendement qui consiste à retirer prudemment 50'000 francs de la ligne 01.000.300.20, ce qui ramène cette ligne à 270'000.-, et évidemment de ne plus verser en 2013 de jetons de présence pour les caucus.

Les 5 conseillers municipaux du groupe des Verts demandent par ailleurs un vote nominatif sur cet amendement. Merci."

M. Girardet ne comprend pas la manière de procéder du président, puisqu'en intervenant plus tôt, il avait spécifié qu'il allait présenter un amendement et il n'a pas du tout été présenté ni débattu. Par conséquent, il demande que son amendement puisse être proposé et défendu dans l'immédiat comme pour les autres groupes !

M. Tremblet promet de lui redonner la parole après que les partis restants se soient exprimés.

M. Girardet remarque que le président applique la règle de deux poids, deux mesures.

M. Tillmann se dit étonné par la position de la gauche qui, lorsqu'elle parle de social, en oublie les aînés. Il poursuit:

"Le groupe libéral-radical de Meyrin-Cointrin s'est penché sur cet important document de manière pragmatique. Bien que ce budget nous semble encore bien trop important, nous avons été sensibles au fait que le Conseil administratif et l'administration nous aient soumis un budget équilibré et en progression quasi nulle.

Nous restons cependant dubitatifs quant aux prestations offertes à nos concitoyens par certains services et veillerons à ce que celles-ci restent en adéquation avec des besoins réels.

Au travers des différentes commissions, notre groupe a soutenu plusieurs amendements et approuvé l'engagement de personnel pour la sécurité, la petite enfance et les aînés. Nous avons, en effet, défendu cette politique lors de notre campagne et sommes heureux de sa mise en place. Nous regrettons cependant que certains postes ne nous soient pas présentés au travers d'une commission, ce qui devrait permettre ainsi aux commissaires de juger du bienfondé de cette demande et de la préavisier. A ce propos, nous avons déposé un amendement pour que le nouveau poste affecté au service des aînés soit augmenté à 75% au lieu des 50% portés au budget. Nous sommes convaincus que ce poste est plus que nécessaire, comme nous l'avons déjà préconisé lors du précédent budget. Plus de 20% de la population meyrinoise est en âge AVS et les besoins d'assistance de ceux-ci sont de plus en plus importants.

Globalement, nous avons apprécié les débats en commissions lors de l'étude du budget et réitérons nos choix lors de ces dernières.

Nous sommes également satisfaits du projet de plan des investissements qui nous a été présenté et que nous avons approuvé. Nous sommes convaincus que le rôle des collectivités publiques dans des périodes moroses est de proposer du travail aux entreprises. Ces investissements sont, en outre, nécessaires pour permettre de maintenir les prestations aux collectivités meyrinoises.

Enfin, nous attendrons les comptes du réel 2012 au printemps prochain pour juger de notre train de vie et de débattre le cas échéant de la nécessité de baisser le prochain budget de fonctionnement par des mesures à définir.

Notre groupe reste relativement optimiste pour le proche futur et votera ce budget tel que présenté avec l'acceptation de notre amendement."

M. Hamann donne alors lecture de la position du parti démocrate-chrétien:

Le groupe DC votera favorablement le budget 2013 de notre Commune sur la base du montant final validé par la commission des finances pour autant que les amendements suivants soient pris en considération :

1) Suppression des nouveaux postes quels qu'ils soient sauf pour deux petites corrections de temps de travail, et des 4 collaborateurs chargés du contrôle du stationnement, ce qui a pour conséquence la suppression des postes suivants :

1. Police	APM	100%	123'368.-
2. Gérance	Concierge	100%	102'132.-
3. DSE	travailleur social	50%	71'615.-
4. CLT	assistante admin.	40%	46'118.-
5. AIN	assistante admin.	50%	51'066.-
Total			394'000.-.

Notre commune est confrontée comme toutes les autres aux remous financiers qui secouent l'Europe, les prévisions d'entrées fiscales basées sur des indicateurs économiques, plus au moins réalistes, nous indiquent que les plus-values, qui ont fait la réputation de Meyrin "commune riche", ne sont plus au rendez-vous et, par conséquent, une difficulté à équilibrer notre budget.

Cette année doit être l'année de la prudence, un round d'observation. En effet, qui de nous se lancerait dans des dépenses supplémentaires quand on sait pertinemment que ces revenus sont en baisse ? Qui engagerait une collaboratrice si demain on ne sait pas si on peut lui donner du travail ? On ne rend service à personne en avançant sur ce terrain.

Bien entendu, nous ne voulons pas rentrer dans une récession financière, je vous rappelle que le budget est équilibré, c'est-à-dire que nos investissements sont couverts, il est à rappeler qu'ils ont été maintenus dans leur totalité, de même que les services de la Commune ont reçu la totalité des charges réclamées pour le maintien des prestations que la Commune octroie à ses habitants. Donc, pas de baisse de prestations. Il y a même une augmentation de prestations, car les 4 collaborateurs chargés du contrôle du stationnement sont maintenus dans ce budget, car ils sont en autofinancement, nous pensons qu'il n'est, dès lors, pas nécessaire d'y renoncer.

En 2011, nous avons baissé le centime additionnel de notre commune, cela avait pour but de mettre en adéquation les coûts réels d'exploitation et d'investissements avec les recettes fiscales demandées à nos communiens. Si l'on regarde les bénéfices engrangés ces dernières années, cette baisse était dérisoire, mais elle avait aussi comme volonté de stopper cette fuite en avant des dépenses publiques. Aujourd'hui, nous devons adapter notre administration aux enjeux d'aujourd'hui, et pour cela nous devons la moderniser, ne pas systématiquement, à chaque problème, engager un collaborateur pour y répondre et faire une administration mammoth... mais savoir renoncer à des prestations devenues obsolètes ou en privatisant ce qui peut l'être.

La Confédération a déjà entamé ce type d'approche et a fait de substantielles économies sans pour autant diminuer ses prestations et répond aujourd'hui aux

enjeux de notre société, à nous de faire la même chose en attendant de voir quel sera notre avenir."

M. Hubert déclare, au nom de l'UDC, que le budget 2013 est très bien tenu et équilibré. La baisse du centime additionnel qui a été votée par référendum et soutenue par son groupe, n'a pas grevé, outre mesure, le budget. Les nouvelles exigences du Canton en matière fiscale ont causé principalement la baisse des entrées fiscales pour Meyrin. Il remarque que chaque service a fait des efforts pour ne pas présenter de dépassements budgétaires excessifs. Faire des économies a été le mot d'ordre sans pour autant prêter les services dans leurs activités. L'augmentation de nouveaux postes de travail demandée par différents services, a fait l'objet d'une réflexion très sérieuse de la part de son groupe et quelques postes n'ont pas été approuvés, car il estime possible de bien fonctionner sans trop en rajouter. La sécurité, la petite enfance, les aînés ont toujours été ses priorités. Il a donc accepté de voter de nouveaux postes d'agents de police et un poste pour la petite enfance. Il souhaite déposer un amendement pour demander que le poste des aînés passe de 50% à 75%. En conclusion, il annonce que son groupe votera favorablement le budget.

M. Girardet demande de joindre à sa proposition d'amendement les noms de MM. Hubert (UDC) et Tillmann (PLR) afin de fixer à 75% le nouveau poste d'assistant administratif au service des aînés. Il rappelle qu'au départ, le Conseil administratif avait proposé un poste à 100% pour assumer la charge de travail consécutive à l'augmentation de la population en âge d'AVS et ses demandes d'assistance. Il explique qu'en commission, le MCG avait proposé de réduire pratiquement tous les postes, dont moins 50% pour ce poste. En cours de commission, les Verts ont proposé de rajouter 25% soit de passer à 75%. Paradoxalement, la proposition de réduire le poste à 50% a encore été soutenu par les Verts, conduisant au blocage des négociations d'un autre taux. Par conséquent, le MCG ainsi que d'autres partis, ont décidé de revenir en plénière avec un taux à 75%.

M. Amato rappelle qu'il a lui-même fait cet amendement en commission. Par conséquent, il souhaite être associé à cet amendement étant donné qu'il en est l'initiateur comme le prouve le procès-verbal de la commission des finances du 7 novembre 2012.

Au nom des Verts, **M. Amato** demande que tous les amendements soient présentés et débattus et de procéder ensuite à une suspension de séance.

Afin de résumer la procédure à suivre, **M. Tremblet** propose de reprendre chacun des amendements présentés par les différents groupes et d'ouvrir la discussion en laissant chacun s'exprimer. Il procédera ensuite à une suspension de séance et au vote des amendements les uns après les autres après la pause.

M. Tremblet annonce que l'amendement de M. Hamann est la proposition la plus éloignée. Il passe à la proposition de deuxième amendement: retrait des jetons des caucus. Il ouvre le débat.

M. Girardet souhaite que les Verts et les Socialistes se reportent à la page du budget général 15165, où est donné le traitement du Conseil administratif. Il

rappelle que ce dernier est payé pour faire son travail et gagne la bagatelle de CHF 94'946.- et comme par hasard, le budget 2012 propose d'augmenter encore les indemnités du Conseil administratif. Il s'étonne donc que Mme Tschudi-Spiropulo et les Verts ne proposent pas de diminuer ces indemnités pour arriver à un budget équilibré.

En 2013, il précise que le maire gagnera CHF 97'080.- et il aura une indemnité de traitement de CHF 6'150.-. Par conséquent, si les Verts souhaitent faire des économies, il serait judicieux de demander une baisse du salaire des conseillers administratifs. En conclusion, il déclare ne pas comprendre que l'on puisse s'attaquer aux jetons de présence des conseillers municipaux, qui ne sont en réalité que des économies de bouts de chandelles. Il estime que présenter ce point comme une économie est une forme de malhonnêteté intellectuelle consistant à faire de la politique politicienne.

M. de Préville réplique en précisant qu'il y a une différence notable entre honnêteté intellectuelle et se priver de quelque chose, et imposer à autrui ses petits caprices. Il déclare que la proposition des Verts consiste à montrer l'effort collectif consenti par l'ensemble des conseillers municipaux en signe de partage des souffrances des autres. Imposer aux autres est facile, mais il ne pense pas que les conseillers administratifs présents ou passés soient ou aient été des touristes. En conclusion, la somme mentionnée par M. Girardet ne lui semble pas excessive au vu de la charge conséquente assumée par ces derniers.

M. Hulliger intervient en précisant que les jetons de présence pour les caucus ont été acceptés en 2012 en fonction d'autres pratiques en usage dans d'autres communes ou au Canton. Il estime que les caucus font partie du mandat politique tout comme les séances de commissions et de Conseil municipal. Il souhaite rappeler que certains partis sont mieux représentés et, pour qui, toucher ou pas ces jetons n'est pas si important. Pour d'autres, comme le groupe AGTCM, il s'agit d'une somme non négligeable au bout d'une année. Par conséquent, il déclare qu'il n'acceptera pas cet amendement. Par contre, si les Verts le souhaitent, rien ne les empêche d'y renoncer en ayant l'impression ainsi d'avoir fait une bonne action.

M. Tremblet rappelle les amendements proposés par le groupe AGTCM:

- a) engager un travailleur social à 50% avec un cdd de trois ans impliquant une augmentation des charges de CHF 71'615.-;
- b) de diminuer la charge salariale des futurs agents municipaux en charge du stationnement de ce même montant.

M. Hulliger propose un contrat à durée déterminée pour le travailleur social à 50%, car il craint un peu que les fonctionnaires finissent par loger dans des placards à défaut de savoir qu'en faire. Il rappelle que la paupérisation de la population et les demandes d'aide sont en augmentation et ce poste est indispensable pour permettre à l'administration de gérer ce surplus de charges.

M. Tremblet rappelle les amendements des socialistes:

- a) supprimer également les jetons de présence pour les caucus. Une fois la ligne des jetons de présence épuisée, il est proposé de ne pas aller en dépassement;
- b) complément d'un 40% en contrat à durée indéterminée (cdi) pour le poste d'assistante-administrative au service de la culture pour un montant de CHF 46'118.-;
- c) action sociale et emploi: de porter la ligne *58.110 action sociale individuelle* à la ligne *58.110.366.20 aide financière communale* en l'augmentant de CHF 50'000.-;
- d) ajouter le poste d'un assistant social en cdi à 71'615.-;
- e) suppression de deux des quatre postes d'agents municipaux en charge du contrôle de stationnement pour un montant de CHF 176'455.-;
- f) recettes des contrôles de stationnement : réduire à CHF 300'000.- au lieu de 600'000.- prévus.

M. Tremblet fait part ensuite de l'amendement du parti démocrate-chrétien, à savoir:

- a) suppression des cinq postes qui avaient été préavisés favorablement et qui sont inclus dans le budget: le poste d'agent de police municipale (APM), le poste de concierge itinérant, le poste de travailleur social au développement social et emploi, le poste d'assistante administrative à la Culture et le poste des aînés.

M. Hamann précise que le parti démocrate-chrétien souhaite geler ces postes afin de garantir une situation financière saine. Si la situation s'améliore, il ne verra aucun inconvénient à voter ces postes l'année prochaine.

M. Girardet souhaite s'exprimer sur le retrait du poste de concierge itinérant. Il explique qu'il avait été largement minorisé lors de la commission des finances en proposant ce retrait et celui de l'APM. Il rappelle que le poste de concierge itinérant a été défendu bec et ongles par le Conseil administratif qui a insisté sur l'importance de ce poste afin que les concierges ne soient pas surchargés en heures supplémentaires. Il a donc proposé que d'autres prestations à la population viennent s'ajouter à l'ouverture de ce poste comme le confirme la résolution n° 2012-16 qui sera traitée le mois prochain.

M. Iswala souhaite rappeler un principe: le poste d'APM n'est pas un nouveau poste, mais, en réalité, une contrepartie au contrat résilié de l'agence de sécurité privée. Il trouve donc logique que le montant précédemment dévolu au paiement de l'agence de sécurité privée soit reporté pour engager un APM supplémentaire.

A la demande d'un certain nombre de conseillers, **M. Tremblet** propose de suspendre la séance durant 10 minutes.

Après la courte pause, **M. Tremblet** soumet au vote la proposition la plus éloignée émise par M. Hamann, soit la suppression du poste au service des aînés, qui est refusée par 27 non et 4 oui.

M. Tremblet met ensuite aux voix l'amendement déposé conjointement par M. Girardet au nom du MCG, M. Hubert au nom de l'UDC, M. Tillmann au nom du parti libéral-radical et M. Amato au nom des Verts, qui consiste à porter à 75% le

poste d'assistant administratif au service des aînés pour un montant de CHF 51'066.-, soit un ajout de CHF 25'533.- qui est **accepté par 26 oui 4 non et 1 abstention.**

M. Tremblet soumet au vote la proposition des Verts de retirer la ligne des caucus des jetons de présence, **refusée par 17 non, 12 oui et 2 abstentions.**

Les Verts demandent le vote nominal:

<i>Nom</i>	<i>vote</i>	<i>Nom</i>	<i>vote</i>
Amato Maurice	oui	Inacio Marlène	non
Boccard Damien	oui	Iswala Placide	abst.
Boccard Yolande	oui	Jimenay Arthur	non
Brocard Eric	oui	Kunz-Félix Marielle	non
Brulhart Jean-Claude	oui	Leuenberger Nathalie	oui
Cornuz Eric	oui	Luthi Badia	oui
Duay-Duran Dorine	abst.	Orlandini Daniel	non
Frauchiger Roger	non	de Préville Yves	oui
Gaetanino Marco	non	Reiss André	non
Girardet Jean-François	non	Riman Andrea	non
Girardet Myriam	non	Robert Jacques	oui
Hamann Philippe	non	Schweizer Adriana	non
Hayes Sasá	X	Serrano Philippe	non
Hernot François	oui	Tillmann Robert	non
Hubert Emile	non	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Hulliger Jean-Philippe	non	Wullschleger Corinne	non

Le président soumet ensuite au vote l'amendement du parti socialiste qui consiste à ne pas payer les jetons de présence des caucus dès que le montant sur la ligne est épuisé. Il est **refusé par 16 non, 13 oui et 2 abstentions**.

M. Tremblet met aux voix l'amendement du parti socialiste, qui souhaite maintenir le poste de travailleur social en contrat à durée indéterminée à 50% chiffré à CHF 71'615.- est **refusé par 17 non et 14 oui**.

Il soumet ensuite au vote l'amendement de M. Hulliger pour un contrat à durée déterminée sur trois ans du même poste, qui est **refusé par 17 non et 14 oui**.

La deuxième partie de son amendement, M. Hulliger de diminuer la charge salariale des futurs agents de stationnement de CHF 88'225.-, est **refusé par 17 non, 10 oui et 4 abstentions**.

M. Tremblet soumet au vote les amendements suivants des socialistes:

- a) suppression des deux postes d'agents municipaux pour le contrôle du stationnement pour un montant de CHF 176'455.-, qui est **refusée par 23 non, 7 oui et 1 abstention**.
- b) baisse des recettes du contrôle du stationnement de CHF 300'000.-, **refusé par 21 non, 9 oui et 1 abstention**.
- c) ajouter un complément de poste d'assistante administrative à 40% en contrat à durée indéterminée pour un montant de CHF 46'118.-, qui est **refusé par 17 non, 9 oui et 5 abstentions**.
- d) ajouter sur la ligne action sociale individuelle un montant de CHF 50'000.-, **refusé par 17 non, 13 oui et 1 abstention**.

M. Tremblet met aux voix les amendements du parti démocrate-chrétien:

- a) gel du poste supplémentaire d'APM, **refusé par 23 non, 5 oui et 3 abstentions**.
- b) gel du poste de concierge itinérant, qui est **refusé par 18 non, 6 oui et 7 abstentions**.

Tous les amendements ayant été votés, **M. Tremblet** soumet au vote la délibération n° 2012-38a,

relative aux indemnités allouées en 2013 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de budget pour l'année 2013;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2012 ,

DECIDE

PAR 21 OUI ET 10 ABSTENTIONS

1. de fixer les indemnités allouées aux maire et conseillers administratifs à CHF 297'392.-,
2. de fixer les indemnités allouées aux conseillers municipaux à CHF 320'000.-,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2013 suivantes:
02.300 Indemnités aux maire et conseillers administratifs,
01.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

M. Tremblet passe ensuite au vote de la **délibération n° 2012-39a** amendée,

relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2013, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu les articles 30, al. 1 lettres a, b et g, 70, al. 1 lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le budget administratif pour l'année 2013 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements;

Vu la délibération n° 50a/1999 décidant de fixer 100 centimes additionnels en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2000 pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, votée par le Conseil municipal le 5 octobre 1999;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 91'119'857.- aux charges et de CHF 91'131'936.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 12'079.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 11'768'024.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 11'755'945.- et par l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 12'079.-;

Attendu que le nombre des centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2013 s'élève à 43 centimes;

Attendu que le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 25'962'000.- aux dépenses et de CHF 2'100'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élèvent à CHF 23'862'000.-;

Attendu que les investissements nets de CHF 23'862'000.- sont autofinancés pour un montant de CHF 11'768'024.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 12'093'976.-;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2012,

DECIDE

PAR 22 OUI, 2 NON ET 7 ABSTENTIONS

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 91'119'857.- aux charges et de CHF 91'131'936.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 12'079.-,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 43 centimes,
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 à 0 centimes,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2013 jusqu'à concurrence de CHF 12'093'976.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
5. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2013 tout emprunt arrivant à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

* * *

16. Annonces de projets.

* * *

17. Propositions individuelles.

* * *

18. Questions.

Mme Duay-Duran a lu, dans la FAO du 6 novembre, un article concernant l'approbation des plans pour la construction d'un amortisseur de bruits à proximité de la piste 5, le requérant étant l'Aéroport de Genève. Il semblerait que la construction atteindra 74 mètres de long, 53 de large et 18 de hauteur. Il permettra d'absorber les émissions sonores produites par les avions lors des essais. L'article précise que les communes et les parties concernées sont auditionnées par le Canton.

Mme Duay-Duran se demande dans quelle mesure la Commune est affectée par cette demande. Elle souhaite également savoir si la piste 5 est située côté Meyrin, car dans ce cas, cette construction représenterait une amélioration notable pour les habitants.

M. Devaud rapporte que cette démarche a été présentée au Conseil municipal. Il ajoute que l'amortisseur se situera aux alentours de Privatair et le projet présente un coût d'environ 13 millions. L'Aéroport souhaite éviter que les essais s'effectuent à l'air libre afin de limiter les nuisances sonores. De plus, la construction permettra également de dégager les gazs dans les airs avec une dilution plus appropriée. En conclusion, il explique que la Commune a été informée du projet et qu'il a été préavisé favorablement.

Suite à l'interpellation de plusieurs parents de la petite école de la Golette, **M. Hulliger** demande l'installation d'un passage pour piétons à la rue de la Prulay au niveau de la clinique dentaire. Il estime qu'il y a un danger à ce niveau-là pour les enfants qui n'utilisent apparemment pas le passage menant à la promenade débouchant sur le cycle d'orientation. Il ne sait pas si la mise en place d'un passage piétons à cet endroit est possible étant donné la distance des deux autres, mais il demande que l'on intervienne pour améliorer la sécurité à cet endroit-là.

M. Tschudi déclare que la demande sera analysée selon les lois en vigueur.

M. Hulliger a remarqué qu'après deux ans de travaux, l'accès à la rue de la Prulay par le giratoire de la rue Lect est toujours bloqué. Il demande quand il sera à nouveau disponible.

**Séance du 20 novembre 2012
tenue en séance ordinaire**

M. Tschudi annonce qu'effectivement le chantier sera enlevé à la fin de l'année. Quant à savoir si l'accès sera à nouveau ouvert depuis le giratoire de la rue Lect, il va se renseigner et donnera sa réponse lors de la prochaine séance.

M. Orlandini demande que le chemin de la Campagne-Charnaux soit mieux éclairé, car l'éclairage ne fonctionne qu'au début du chemin et puis c'est le néant. Il remarque que traverser ce chemin durant la période hivernale est particulièrement difficile pour un certain nombre de personnes.

M. Devaud rappelle que tous les luminaires au sol ont été détruits par des vandales. Etant donné leur prix exorbitant, il a été décidé de ne pas les remplacer. La mise en place de candélabres a été étudiée mais elle gênerait l'organisation des tables lors de la fête des écoles et du 1^{er} août. Il déclare, toutefois, qu'il fera un point de la situation avec ses services.

M. Girardet a été surpris de découvrir dans la Tribune de Genève l'annonce de la conférence sur l'écoquartier des Vergers à la Maison des associations, qui a eu lieu le 9 novembre dernier en présence de deux chefs de projet et du responsable de service que l'on dit surchargés. Il se demande s'il ne serait pas judicieux d'éviter ce genre de publicité si l'on veut faire des économies plutôt que de vendre un écoquartier à des externes, à l'appel d'une coopérative, alors qu'il n'a pu être vendu convenablement à la Fondation Nouveau Meyrin.

M. Tschudi explique qu'il a été invité par l'association Ecoquartier, formée d'architectes engagés. Il a accepté cette invitation en pensant répondre à une bonne raison: il estime important que les professionnels puissent être informés des difficultés et des différents obstacles de l'écoquartier. Il ajoute qu'il n'a obligé personne à venir. Il a été heureux que trois chefs de projets aient accepté de participer à cette conférence, car ils étaient plus à même de répondre aux questions des spécialistes que lui. Il précise que la Commune n'est pas responsable de l'annonce faite dans la Tribune de Genève. En conclusion, il estime que ce type de représentation fait tout à fait partie de son mandat de conseiller administratif.

Mme Kunz-Félix demande que des mesures soient prises aux alentours du cycle d'orientation de la Golette pour remédier aux différentes activités illicites et au trafic de drogue principalement.

M. Tschudi répond que les APM feront des rondes plus intensivement autour du cycle et de la Ferme de la Golette: la deuxième mesure consiste en une collaboration accrue avec la gendarmerie, puisque les interpellations dans le

**Séance du 20 novembre 2012
tenue en séance ordinaire**

cadre de trafic de stupéfiants relève des compétences de la gendarmerie et non de la police municipale.

M. Cornuz souhaite connaître précisément l'horaire de levée de déchets. En effet, des habitants se plaignent de l'heure matinale à laquelle a lieu la levée du verre, souvent avant 7h00, alors que paradoxalement les containers précisent qu'il est interdit de déposer le verre entre 22h et 7h par respect pour les riverains.

M. Devaud répond que le service de la voirie commence à 5h30 pour des raisons d'organisation, puisqu'après la levée des déchets, ils doivent les amener au Nant de Châtillon. Or, il y a passablement d'attente.

Il ajoute que le responsable de la voirie et de l'environnement a pris contact avec les personnes incommodées qui ont compris les raisons de ces horaires exceptionnels.

Néanmoins, il promet d'en discuter avec le responsable pour voir s'il existe une autre alternative. Toutefois, en dépit des nombreux essais, il n'est jamais parvenu à modifier le processus. Il souligne qu'à Paris les camions poubelles passent déjà à 4h30 !

Mme Schweizer réplique en précisant que Meyrin n'est pas Paris ! *[Rires dans l'assemblée].*

Concernant la place du village, **M. Cornuz** a l'impression que tous les pavés de la place n'ont pas été remplacés. Il se demande si les autres parties seront rénovées afin d'éviter qu'un conseiller administratif ne se retrouve à nouveau en béquilles. *[Rires].*

M. Devaud répond que le projet prévoyait la restauration de toute la place du village. N'ayant pas plus d'informations, il donnera une réponse lors d'une prochaine séance.

* * *

La séance est levée à 23h55/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 20 décembre 2012

La 1^{ère} secrétaire :

Myriam GIRARDET

Le président :

Laurent TREMBLET